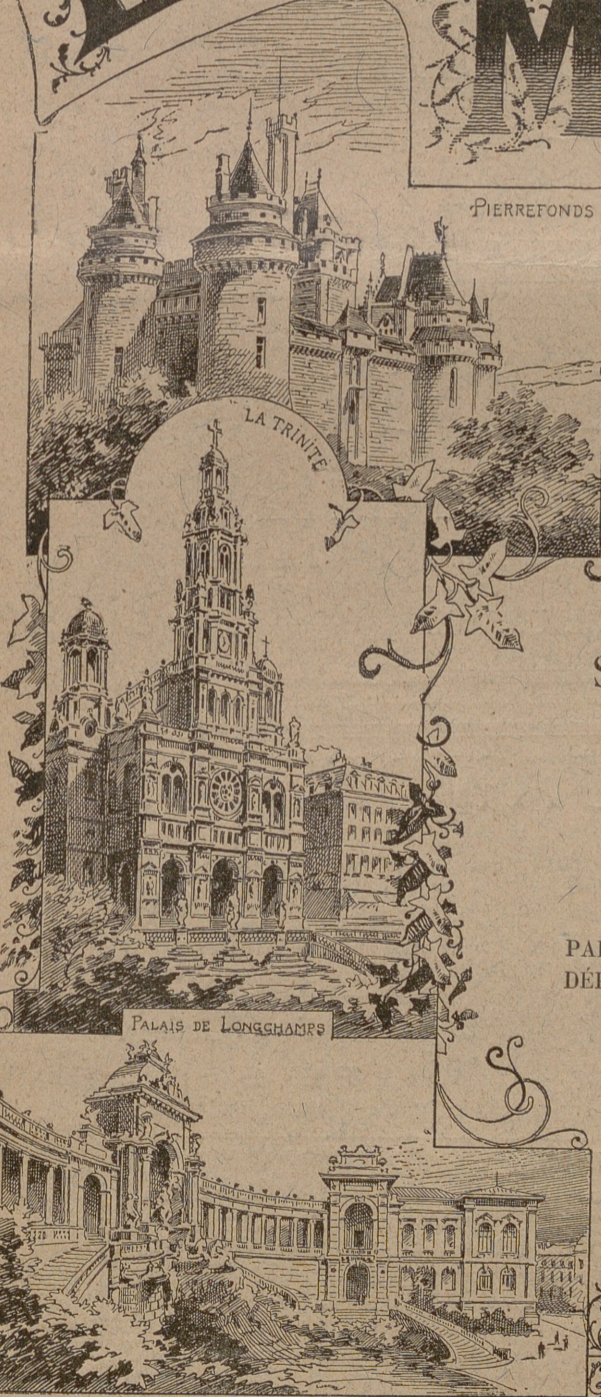
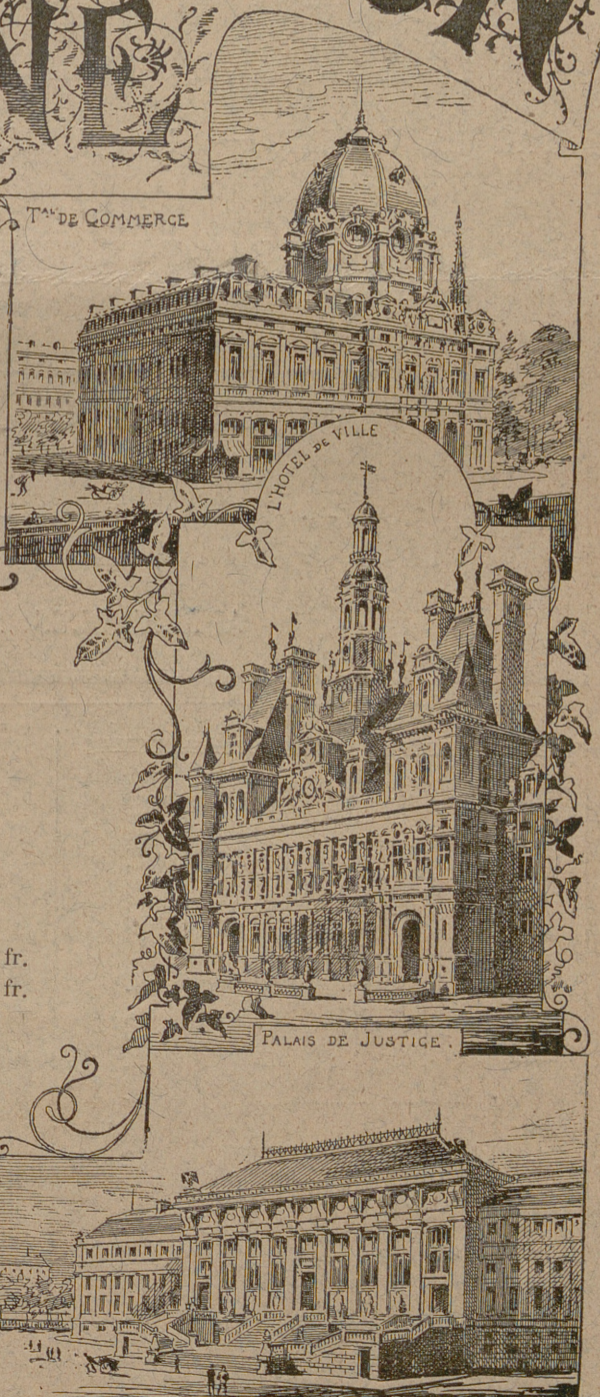


LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR: P. PLANAT



SIXIÈME ANNÉE. — N^o 2

Samedi 18 Octobre 1890

Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS :
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.

Rédaction : 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces :
DUJARDIN ET C^o, EDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le Moniteur Général qu'à partir du jour de leur souscription

R. 6599

R. 5498



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^e ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATION

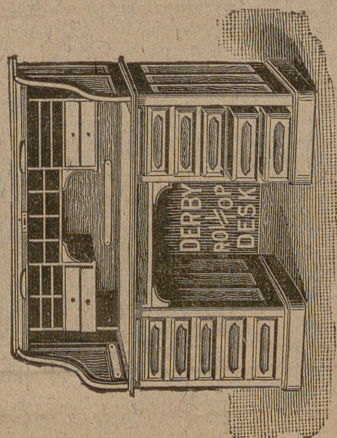
RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

BUREAU DERBY

A FERMETURE ONDULÉE
ET ARTICULÉE
ENCLANCHANT AUTO-
MATIÈREMENT TOUS LES
TIROIRS

*Représentant pour
l'Europe*



M. P. MOORHOUSE, 17, rue de Paradis, PARIS

BAINS -- BUANDERIES

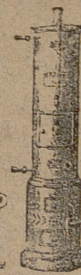
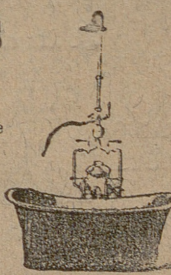
BAIGNOIRES et CHAUFFE-BAINS

Hydrothérapie générale

Installations complètes d'établissements et de
salles de bains particulières.

A. BORDIER

Constructeur, Bté., S. G. D. G.



APPAREILS de LESSIVAGE

Chaudières. — Cuiviers. — Séchoirs

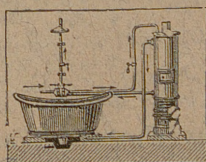
Installations complètes pour blanchisseries
Communités, Lycées, Collèges, etc.

2, rue Claude-Vellefaux
PARIS

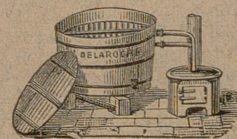
BAINS, -- BUANDERIES

BAIGNOIRES. — CHAUFFE-BAINS.
SPÉCIALITÉ DE CHAUFFE-BAINS PARISIEN.

APPAREILS DE LESSIVAGE
SYSTÈME GASTON BOZERIAN, ETC., ETC.



ENVOI
FRANCO DE
CATALOGUES.



DELAROCHE AÎNÉ 22, Rue Bertrand, PARIS

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

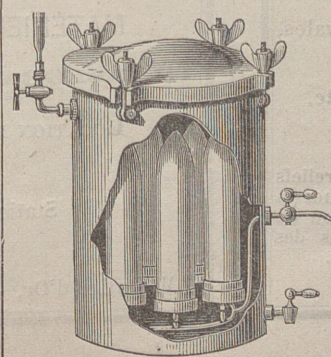
DÉPARTEMENTS

<p>— 23 OCTOBRE — PREFECTURE DE LA VENDEE. — Construction d'un hôpital à St-Gilles-sur-Vic. 66,670 fr. »</p> <p>— 23 OCTOBRE — SOUS-PREFECTURE DE BELLAC (H.-V.). — Nivellement du champ de foire et construction d'un mur à Mézières. 5,018 fr. 95</p> <p>— 25 OCTOBRE — SOUS-PREFECTURE DE CHATILLON (C.-d'O.). — Etablissement de caniveaux pavés à Obtrée. 1,999 fr. »</p> <p>— 25 OCTOBRE — PREFECTURE DE LA H.-GARONNE. — Travaux communaux (2 lots). 14,231 fr. 74</p> <p>— 25 OCTOBRE — SOUS-PREFECTURE DE VERDUN (Meuse). — Travaux divers 21,434 fr. 44</p> <p>— 25 OCTOBRE — MAIRIE DE GUERGOUR (Algérie). — Const. d'une justice de paix à Bou Gaa. 31,300 fr. »</p> <p>— 26 OCTOBRE — MAIRIE D'ARGY (Indre). — Construction d'une école de filles 23,000 fr. »</p> <p>— 26 OCTOBRE — MAIRIE DE MONTIGNY (Cher). — Restauration des bâtiments scolaires. 1,500 fr. »</p> <p>— 26 OCTOBRE — MAIRIE DE VILLETTE (Ain). — Ecole mixte au hameau de Mas-Pugnes 18,228 fr. 23</p> <p>— 26 OCTOBRE — MAIRIE DE LUYNES (I.-et-L.). — Travaux divers. 1,350 fr. »</p> <p>— 26 OCTOBRE — MAIRIE D'ISSOUDUN (I.). — Travaux divers (3 lots). 3,787 fr. 51</p> <p>— 27 OCTOBRE — MAIRIE D'ELBEUF (S.-I.). — Aménagement du dépôt de vidanges au Chêne Fourchu. 3,000 fr. »</p> <p>— 27 OCTOBRE — SOUS-PREFECTURE DE CHATEAU-CHINON (Nièvre). — Travaux vicinaux et communaux (9 lots). 105,977 fr. 14</p> <p>— 27 OCTOBRE — MAIRIE DE ROCHFORD (C.-I.). — Génie. Magasin à poudre à la batterie de Tridoux.</p> <p>— 27 OCTOBRE — SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GIRONS (Ar.). — Travaux à Pasile d'aliénés de Saint-Dizier (18 lots). 78,727 fr. 02</p>	<p>— 28 OCTOBRE — MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Construction d'un aqueduc boulevard de Mulhouse. 23,000 fr. »</p> <p>— 28 OCTOBRE — MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Construction d'un aqueduc, rue Lacordaire. 10,500 fr. »</p> <p>— 28 OCTOBRE — MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Dallage de la place Chevreul. 6,500 fr. »</p> <p>— 28 OCTOBRE — MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Agrand. des écuries de la ferme de l'Ebouage. 11,700 fr. »</p> <p>— 29 OCTOBRE — MAIRIE D'AIX-LES-BAINS (H.-S.). — Lac du Bourget. Aménagement du port de Cornin (2 lots). 18,500 fr. »</p> <p>— 30 OCTOBRE — MAIRIE DE MACON (S.-et-L.). — Pavage de rues. 16,200 fr. »</p> <p>— 31 OCTOBRE — MAIRIE DE TOULON (Var). — Aménagement de postes d'octroi 12,500 fr. »</p> <p>— 31 OCTOBRE — MAIRIE DE BREST (F.). — Travaux communaux. 23,000 fr. »</p> <p>— 2 NOVEMBRE — MAIRIE DE CHATELARD (C.). — Ecole mixte avec mairie. 11,162 fr. 88</p> <p>— 2 NOVEMBRE — MAIRIE DE FAYS BILLOT (H.-M.). — Travaux communaux (2 lots). 2,581 fr. 23</p> <p>— 3 NOVEMBRE — MAIRIE DU TREPOT (S.-I.). — Grand égout collecteur et égouts auxiliaires. 30,000 fr. »</p> <p>— 3 NOVEMBRE — MAIRIE DE SAINT-OMER (P.-de-C.). — Génie. Entretien de bâtiments et ouvrages pour 6 ans.</p> <p>— 3 NOVEMBRE — MAIRIE DU TREPOT (S.-Inf.). — Construction d'égouts et d'une morgue. 32,808 fr. »</p> <p>— 4 NOVEMBRE — MAIRIE DE MACON (S.-et-L.). — Construction d'un lycée de filles (10 lots). 421,120 fr. 01</p> <p>— 4 NOVEMBRE — PREFECTURE DE L'ALLIER. — Reconstruction du pont du Theil, sur le canal latéral à la Loire. 18,600 fr. »</p> <p>— 5 NOVEMBRE — MAIRIE DE BIZERTE (T.). — Construction d'un abattoir. Piastres 92,000 fr. »</p> <p>— 5 NOVEMBRE — MAIRIE DE VINCENNES (S.). — Artillerie. — Démolition des hangars de Montreuil et reconstruction avec agrandissements (4 lots). 245,746 fr. 06</p>	<p>— 5 NOVEMBRE — MAIRIE D'AMMI-MOUSSE (A.). — Construction d'un abattoir avec conduite d'eau 4,200 fr. »</p> <p>— 6 NOVEMBRE — MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE (S.). — Entretien des bâtiments communaux pour 4 ans (7 lots). 12,400 fr. »</p> <p>— 6 NOVEMBRE — MAIRIE DE GRENOBLE (Is.). — Génie. Construction de batterie au fort Saint-Eynard.</p> <p>— 7 NOVEMBRE — PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE. — Amélioration du bief de Digoïn (canal latéral à la Loire (2 lots). 163,000 fr. »</p> <p>— 7 NOVEMBRE — SOUS-PREFECTURE DE CORBEIL (S.-et-O.). — Ecole mixte avec logements à Morsaigne (6 lots). 16,611 fr. 91</p> <p>— 7 NOVEMBRE — MAIRIE DE SURESNES (S.). — Travaux de pavage (6 lots). 6,478 fr. 19</p> <p>— 8 NOVEMBRE — PREFECTURE DE LOIR-ET-CHEV. — Réfection partielle de la chaussée pavée du déversoir de Blois, sur la Loire. 32,000 fr. »</p> <p>— 9 NOVEMBRE — MAIRIE DE CHAZEY (A.). — Construction d'une école avec mairie. 19,766 fr. 14</p> <p>— 9 NOVEMBRE — MAIRIE DE MORIERS (E.-et-L.). — Clôture du cimetière. 6,123 fr. 04</p> <p>— 9 NOVEMBRE — MAIRIE DE BELIS (L.). — Construction d'une école de garçons. 13,266 fr. 85</p> <p>— 11 NOVEMBRE — PREFECTURE DE LA MEUSE. — Canal de l'Est. Ouverture d'un canal de fuite au bief n^o 7 27,000 fr. »</p> <p>— 15 NOVEMBRE — MAIRIE DE ROCHFORD (C.-I.). — Artillerie. Constructions de plates-formes aux Saumonards. 24,500 fr. »</p> <p>— 16 NOVEMBRE — PRESBYTERE DE TREMOUILLES (Av.). — Construction de l'église. 27,096 fr. 50</p> <p>— 3 DÉCEMBRE — MAIRIE DE VINCENNES (S.). — Artillerie. Entretien des couvertures des bâtiments de 1891 à 1893 24,111 fr. 05</p>
--	---	---

MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAIQUES
V^{ie} Raynaud et C^{ie}
Usines à NARBONNE (Aude).
à vapeur à ALGER faubourg Bab-el-Oued.
EXPOS. UNIVERSELLE 1889. MÉDAILLE DE BRONZE
Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. Envoi d'Album sur demande
SIÈGE SOCIAL: NARBONNE
Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.

GRANITS DU LAC MAJEUR
MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIV. DE 1889
ANTONIO CIRLA & FIGLI
5, rue d'Amboise, 5. — Paris.
Granit rouge de Baveno. — Granit blanc de Montorfano. — Syénite de Biella.
INSTALLATION MÉCANIQUE SPÉCIALE POUR SCIER, RABOTER, TOURNER ET POLIR LA PIERRE
EXÉCUTION DE MONUMENTS. TRAVAUX PUBLICS
(Voir Sageret)

SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CIMENTS DE L'AUBE
Chaux hydrauliques du Seilley (marque Kleine); de Saint-Bernard (marque Convert et Maugras), à Ville-sous-La-Ferté (Aube); de Mussy-sur-Seine (Aube); des Côtes-d'Alun (Haute-Marne); de Bouix (Côte-d'Or) d'Ancy-le-Franc (Yonne).
SIÈGE SOCIAL PORTLAND MAISON A PARIS
A TROYES EXPOSITION UNIV. DE 1889. MÉDAILLE D'OR 26, rue du Maroc
Fabrique de carreaux mosaïque en ciment. — Briques blanches hydrauliques.



AÉRIFILTRE MALLIÉ BREVETÉ
S. G. D. G.
Épuration complète des eaux d'alimentation. Application des théories Pasteur
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS
BATTERIE-FILTRE MALLIÉ BREVETÉ
S. G. D. G.
S'adaptant sur tous les conduits d'eau de la Ville et permettant d'alimenter d'eau filtrée tous les étages d'une maison aussi facilement que d'eau ordinaire
Simplicité dans la pose des appareils qui exige peu d'emplacement, tout en fournissant un grand débit d'eau saine, aérée et débarrassée complètement de tous les principes morbides. (Rapports officiels de la préfecture de police en 1885 et 1889.)
MALLIÉ & C^{ie}, 155, faubourg Poissonnière, PARIS
Fournisseur de l'Armée, des ministères, Lycées, etc.
Envoi franco de la notice.

1^{re} BOÎTE AUX LETTRES

Les lettres et communications relatives à la « Boîte aux Lettres » doivent être adressées à MM. Dujardin et C^e, éditeurs, 17, rue Bonaparte, à Paris.

IL NE PEUT ÊTRE RÉPONDU QU'AUX LETTRES REÇUES AVANT LE VENDREDI QUI PRÉCÈDE LA DATE DE LA LIVRAISON

M. A. Z., à Bordeaux. — La table F, dont vous avez vu l'annonce est assez coûteuse et d'un maniement peu commode. Une simple table à tréteaux ferait beaucoup mieux votre affaire.

M. P. R., à Rouen. — Le système d'ascenseur dont vous nous parlez ne nous inspire aucune confiance. — Tout à votre disposition pour la démarche demandée.

M. A. J., à Nice. — Pas encore. — Dans quelque temps nous pourrions vous proposer quelque chose.

M. B. A., à Vevey. — Pas d'ouvrages spéciaux. — Vous trouverez la solution demandée dans la *Résistance des matériaux* de P. Planat, pages 597 et suivantes. — Un article très complet sur le mot « flèche » paraîtra dans le prochain fascicule de l'Encyclopédie.

M. M. T., à Paris. — Cet ouvrage a le défaut d'être un peu vieux. Nous

vous engageons plutôt à prendre le second qui est moins volumineux et moins cher.

M. V. D., à Royan. — Il existe un ouvrage très bien fait sur les chalets en bois. — Nous pouvons vous le procurer.

M. Al. G., à Paris. — Le prix de nos encartages est de 300 fr. pour une feuille in-4° Jésus — 1,000 fr. pour les encartages à l'année.

M. C. R., à Libourne. — Dans le 2^e fascicule de notre Encyclopédie vous trouverez un article très complet sur ce sujet.

M. G. P., à Roubaix. — Cette maison inspire confiance. — Vous pouvez vous y adresser.

M. O. S., Barcelone. — Pour les calorifères de caves voyez dans nos annonces — Vous y trouverez les adresses de plusieurs maisons très sérieuses. — Tout à votre disposition pour renseignements complémentaires ou démarches.

ANNONCES IMMOBILIÈRES

Les annonces à insérer doivent parvenir le jeudi qui précède la date de la livraison.

PARIS

1 11^e arrond. — **Maison de rapport** louée en totalité par baux. — Prix 150,000 fr.

2 15^e arrond. — **Belle maison de rapport.** (Hypothèque du Crédit foncier). — Prix 170,000 fr.

3 17^e arrond. — **Maison de rapport.** — Magnifique immeuble, quartier des Ternes. — Revenu susceptible et grande augmentation. (Hypothèque du Crédit foncier). — Prix 350,000 fr.

4 8^e arrond. — **Grande maison de rapport** avec ascenseur, magnifique construction. — Prix 700,000 fr.

5 17^e arrond. — **Hôtel** à l'angle de deux rues, avec écurie et remise. — Prix à débattre.

ENVIRONS DE PARIS

6 Montrouge. — **Joli hôtel** avec cour et jardin, salon, salle à manger, cuisine, office, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, salle de billard. — Prix 29,000 fr.

7 Montrouge. — **Terrain**, angle de deux rues, 173 mq. — Prix 42,000 fr. — Cette propriété est mitoyenne de la précédente.

DEPARTEMENTS

8 (Seine-et-Marne.) — Environs de Coulommiers. — **Maison**: salon, salle à manger, salle de billard, cinq chambres à coucher. — Grand jardin d'agrément et jardin fruitier en plein rapport, plus de 6,000 mètres de terrain. — Prix 20,000 fr.

9 (Basses-Pyrénées.) — Pau — **Villa** avec magnifique jardin, plus de 1,000 mètres. — Superbes ombrages. — Situation exceptionnelle. — Ecurie, remise, pavillon de concierge, etc. — Prix 50,000 fr.

10 (Charente.) — Angoulême. — **Maison d'habitation** avec jardin, dans le plus beau quartier de la ville. — Angle de deux rues. — Prix 60,000 fr. — (Louée avec bail pouvant être renouvelé au gré de l'acheteur.)

MANUFACTURE
DE CÉRAMIQUE D'ART DU PARC MONTSOURIS
PROCÉDÉS BREVETÉS S. G. D. G.

Exposition Universelle de 1889 : Médaille d'OR

G. MORTREUX
FOURNISSEUR DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
2 bis, boulevard Jourdan, et rue d'Arcueil, 22
PARIS

FAÏENCES ARCHITECTURALES
Panneaux de revêtement pour décorations intérieures et extérieures,
Frises, Salles à manger, Salles de bains,
Vérandas, Vestibules, Cheminées, Meubles, etc.

LAVE ÉMAILLÉE, DÉCORÉE AU GRAND FEU
Armoiries et portraits de toutes dimensions.

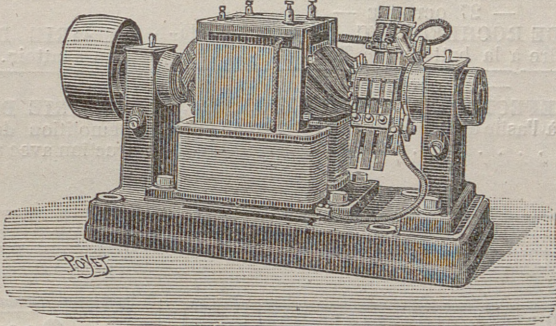
FAÏENCES D'AMEUBLEMENT
Vases à fleurs de tous styles, Jardinières, Coupes rondes et ovales,
Vasques, Porte-bouquets, Plats décoratifs, Cache-pots,
Potiches, Fontaines Renaissance et Louis XV,
Garnitures de cheminées, Pendules, Lampes, Coffrets, etc.

TRAVAUX OFFICIELS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
Les statues (la Céramique et la Mosaïque) ainsi que les frises bas-reliefs de la Porte monumentale de la Céramique. — Les panneaux allégoriques (la Critique et la Pensée), les cheminées, vases et jardinières du pavillon de la Presse. — Le grand panneau décoratif du frontispice du palais des Machines. Les revêtements de la salle de bains du palais du Gaz, etc.

TÉLÉPHONE

« **L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE** »

CAPITAL : 2 570 000 FR.
230, rue Lecourbe. — Paris



ÉCLAIRAGE PAR ARC ET PAR INCANDESCENCE

COURANT CONTINU. — COURANTS ALTERNATIFS
Machine **Rechniewski** reconnue par le Jury de l'Exposition
comme supérieure à toutes les machines exposées

TRANSPORT ÉLECTRIQUE DE L'ÉNERGIE

MATÉRIEL POUR STATIONS CENTRALES

TRANSFORMATEURS, Bougies JABLOCHKOFF

LOCATION DE MATÉRIEL MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE

EXPOSITION DE 1889
Station du pont d'Iéna : 600 chevaux

EXPOSITION DE 1889
3 Médailles d'Or. — 2 Médailles d'Argent. — 1 Médaille de Bronze.

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

MOSAÏQUES
FACCHINA maître mosaïste, breveté
47, r. Cardinet, PARIS Vⁿ précédent

CARREAUX MOSAÏQUES ET PAVÉS
EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A S^t QUENTIN (AISNE)
Carreaux minces pour étages
Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
DÉPOT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste-Entrepreneur
54, avenue de Clichy.

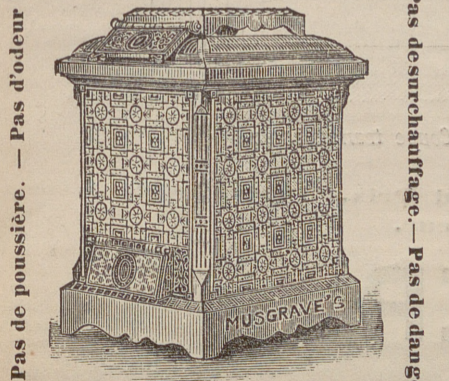
CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÈS-CÉRAMÉ
DE PARAY-LE-MONIAL
PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE PONT-SAINT-MAXENCE
CORBASSIÈRE & FILS
DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
EXPOSITION CRÉATION
UNIVERSELLE DE 1889 DES PAVAGES CÉRAMIQUES
MÉDAILLE D'OR A PARIS EN 1875
ET MÉD. D'ARGENT Or et Argent
30 Médailles
16, rue de la Chapelle - Paris.

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS
DE BOULOGNE-SUR-MER
F. TESTET
124, rue de Tocqueville.

CARRELAGES UNIS ET DESSINS VARIÉS ÉGOUTS
GRANIT ASPHALTE PAVAGE CANALISATION

GÉNIE SANITAIRE
Établissement complet du tout à l'égout.
ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

POÊLES & CALORIFÈRES
A COMBUSTION LENTE
SYSTÈME MUSGRAVE
DE PARIS, LONDRES ET BELFAST



MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES.
Médaille d'argent, Amsterdam 1883
Médaille d'or, « Health Exhibition » London 1884
Médaille d'argent, Anvers 1885.
MÉDAILLE D'OR PARIS 1889
enseignements et Prix-Courants sur demande.
MUSGRAVE ET C^o LIMITED
Rue de Rivoli, 240. - PARIS.

EDMOND COIGNET & C^{IE}

PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^s S G D G
CARRELAGES

Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres

MOSAÏQUES COIGNET B^s S G D G

CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAÏQUES DÉCORATIVES
EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

3, rue des Mathurins, Paris.
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

BILLARDS ET BILLARDS-TABLES
E. GUÉRET, 53, r. de Lancry, Paris.

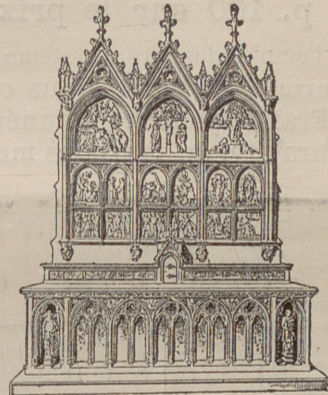
ATELIERS FROC-ROBERT

H. POIRET S^R

36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS

MÉDAILLES OR ET ARG. AUX DIFFÉRENTS EXPOS.

Statues religieuses : plâtre, carton-romain, carton-nierre, terre cuite, bois, pierre, zinc toute de fer, bronze et marbre.



Statues religieuses : Modèles anciens et reproductions Bas-reliefs, Groupes, etc.

MOBILIER D'ÉGLISE

AUTELS, CHAIRES A PRÊCHER, CONFESSEIONNAUX
BANCS D'ŒUVRE, STALLS, APPUIS DE COMMUNION
BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC.
Exécution de tous travaux sur plans

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU
Durcissement du Plâtre

PAR LA

MARMOREÏNE

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889
Récompense Unique

Les plâtres ainsi durcis ne peuvent être rayés à l'ongle et peuvent être lavés aussi souvent que cela est nécessaire, comme on le ferait d'une plaque de marbre.

La Marmoreïne ne couvre pas et ne change en rien l'aspect du plâtre qui, après durcissement, continue à respirer. — Rien donc de commun avec le silicate.

A l'assistance publique de Paris, un mur d'hôpital ainsi durci, après 42 lavages consécutifs à 24 heures de distance l'un de l'autre, n'a donné aucun changement appréciable avec la partie durcie mais non avée.

En imperméabilisant les saillies et ornements d'architecture on rend inutile le recouvrement en zinc, si disgracieux et si coûteux.

DERNIERS TRAVAUX FAITS :

Restauration Arc du Carrousel ;
3.000 mètres à la Façade Rivoli (Palais du Louvre) ;
3.500m. Caisse Nat. d'Épargne des Postes et Télégraphe.

PRIX DANS PARIS

(main-d'œuvre comprise)

Le mètre pour durcissement simple..... 0 fr. 55

Le mètre pour durcissement et teinture... 0 fr. 80

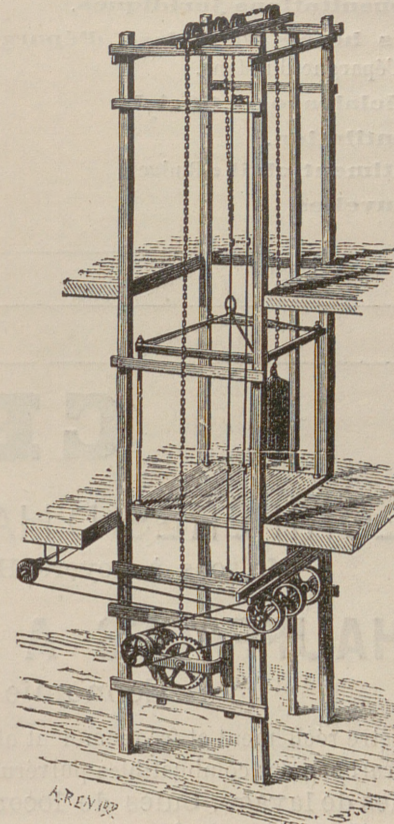
Le mètre pour l'imperméabilis. simple..... 0 fr. 40

31, Rue Bonaparte.

SAUTTER LEMONNIER & C^o

26, avenue de Suffren, Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY



APPAREILS de LEVAGE à freins et régulateurs AUTOMATIQUES

TREUILS à bras

TREUILS à vapeur

GRUES

CHÈVRES

SONNETTES

Monte-Charges avec APPAREILS de Sécurité

Monte-Plats

Tire-facs

MOTEURS à Vapeur

ALEXIS MÉNARD SUC^o DE CONSEIL

Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
SERRURERIE D'ART

ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
Spécialités brevetées, systèmes Cairoi et A. Ménard
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.

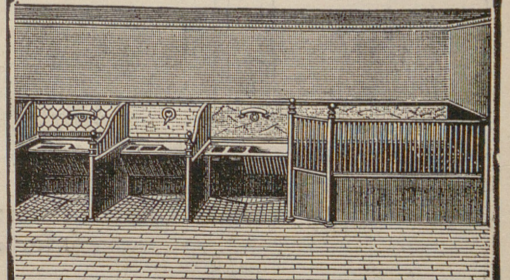
Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes
Glaces et Portes à coulisse.
Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.

Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.

Appareils de levage de tous systèmes
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.
COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES

PLANS BERGER ET BARILLOT DEVIS
— MOULINS (ALLIER) —



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'ARGENT

SPÉCIALITÉ DE STALLS ET BOXS

A ARMATURES FER FORGÉ
PANNEAUX BOIS DÉMONTABLES

ET
PANNEAUX FER SANS SONORITÉ

SOLIDITÉ GARANTIE

Tarif et album franco sur demande.

SOMMAIRE :

TEXTE. — Promenade d'un architecte à Paris et en province : Au jour le jour et par ci par là.

Restaurant à Lille : Façade.

Hôtel privé à Tourcoing (Nord).

Consultations juridiques.

Les hôtels de caisse d'épargne : Hôtel de la caisse d'épargne du Mans.

L'éclairage artificiel.

Ventilation.

Bâtiment civil : Budget.

Nouvelles.

DESSINS. — Frontispice : Composition de M. H. Toussaint.

Villa à Gagny : Entrée et façade principale, façade postérieure, plans du rez-de-chaussée et étages, combles et caves.

Façade de restaurant à Lille.

Consultation juridique : Deux croquis.

Caisse d'épargne du Mans : Salles de bureaux, menuiseries intérieures.

La lumière Wells.

PLANCHES HORS TEXTE. Hôtel privé à Tourcoing (Nord)
Planches 10 et 11.

CHAUFFAGE

CALORIFÈRES D'HABITATIONS. — CHAUFFAGES INDUSTRIELS

Maisons à loyers, Hôtels, Ecoles, Eglises, Grands Établissements d'éducation

CHAUFFAGES A FORFAIT CONTINUS JOUR ET NUIT

Économie de 100 p. 100 sur le prix du combustible

Peut être réellement et fréquemment obtenue par l'emploi des foyers système MICHEL PERRET qui utilisent complètement tout le carbone des combustibles pulvérulents et pauvres tels que : Résidus ou Cendres des foyers ordinaires Schistes et boues de lavage. Suies de locomotives, Fraîsil de forge, Tannée sèche et humide, Sciure de bois, Tourbe menue, Poussière de lignite, de coke, d'antracite, de charbons maigres.

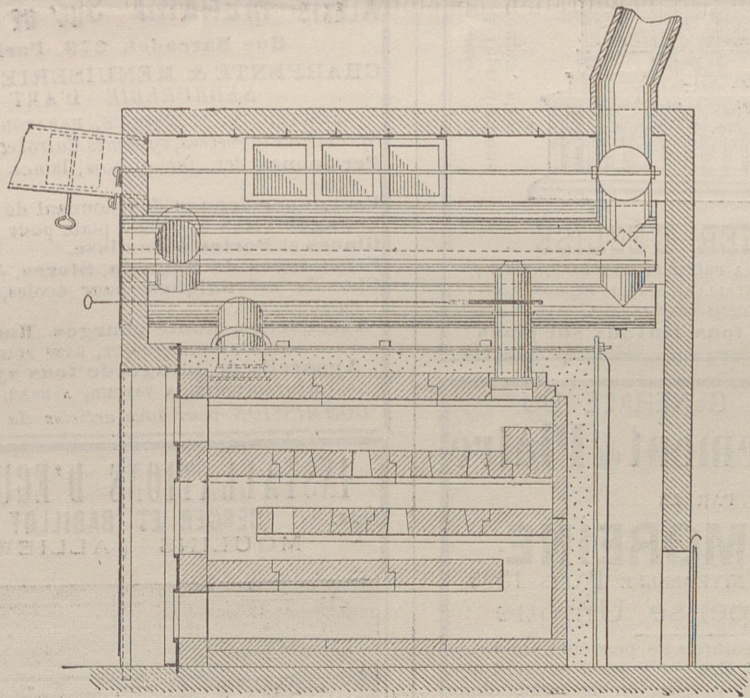


Fig. 1 - Coupe longitudinale

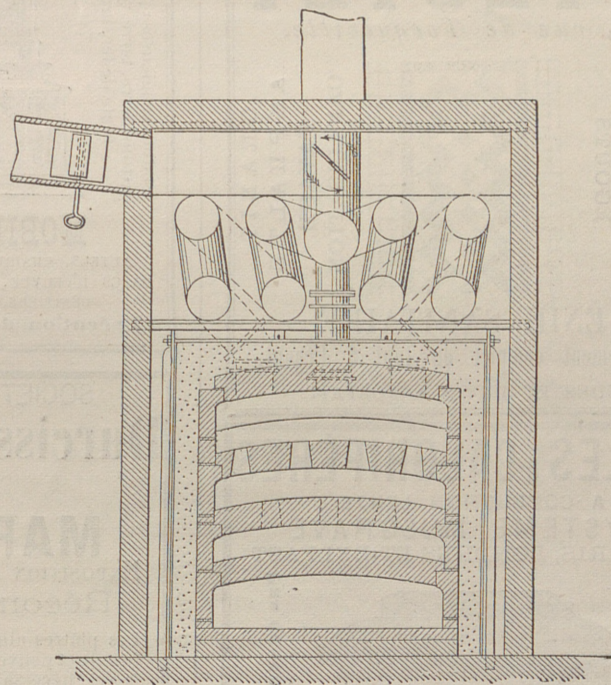


Fig. 2 - Coupe transversale

Brevet MICHEL PERRET; Paris, Expos. 1878. * — Grand Prix, Paris 1878
Médaille d'Or, Bordeaux 1882, Diplôme d'honneur.

MARIUS OLIVIER*

INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES, CONCESSIONNAIRE

2, Rue Pierre-Charron. — Place d'Iéna. 7. — Paris

Envoi de prospectus. — Études et Renseignements gratuits.



Composition de M. H. Toussaint.

PROMENADES D'UN ARCHITECTE A PARIS ET EN PROVINCE

Au jour le jour et par-ci par-là.

Pour avoir pu, maintes fois, remarquer qu'il n'est guère d'œuvre d'architecture ou de construction, si modeste ou si peu attrayante qu'elle soit, ne comportant au moins quelque qualité, quelque morceau intéressant à un point de vue quelconque, il nous est venu l'idée d'une sorte de cueillette tant soit peu vagabonde, recueil, *au jour le jour*, par notes et croquis, de tout ce qui, *par-ci par-là*, nous paraissait pouvoir être utile ou simplement agréable au lecteur.

Sans prétendre découvrir du nouveau, il nous suffirait même de *glaner* à travers le champ d'observation technologique, pour y recueillir ce qui a pu passer inaperçu, signaler l'effet plus ou moins heureux d'idées artistiques, originales, ou tout bonnement pratiques : une combinaison ingénieuse, un aimable arrangement ; un coin de plan ou de façade bien étudié ; un détail point banal ; un procédé avantageux ; la solution d'un petit problème décoratif ou économique, obtenue à peu de frais, etc., etc.

Parfois même, comme aujourd'hui, ce sera l'ensemble d'une petite construction sortant de l'ordinaire qui fera le fond de notre chasse, la pièce de résistance ; plans et vues pittoresques, détails, s'il y a lieu. Et, parfois, nous retiendrons quelques détails seulement d'une œuvre constituant un morceau trop considérable pour la rapidité d'exécution de nos croquis sommaires et la modeste allure de notre critique.

La recherche des moyens les plus propres à la réalisation de l'idéal moderne, c'est-à-dire le « solide, joli et *pas cher* », sera — avouons-le — l'un des mobiles de nos excursions par vaux et par chemins, de nos flâneries à travers l'architecture « des rues et des bois », des villes et des campagnes.

Si enfin, sur notre route, se trouve un fragment inédit, un détail de construction ou d'architecture ancienne, pouvant fournir des applications, rajeunies, à l'art du constructeur moderne, ce morceau pourra motiver une exception à

notre programme d'un recueil d'actualité presque exclusive.

Mais voilà peut-être un bien gros préambule pour si mince entreprise. Laissons donc là les projets pour en venir, tout de suite, à un commencement d'exécution.

Dimanche dernier avait lieu, à Gagny (Seine-et-Oise), l'inauguration ou plutôt la prise solennelle de possession d'une nouvelle mairie installée dans l'ancienne demeure seigneuriale de cette localité. Cette nouvelle nous remettait en mémoire des notes et des croquis relevés au cours d'une excursion en ces jolis parages traversés par la ligne de l'Est, de Paris à Meaux : Romainville et ses points de vue grandioses mais sévères sur la plaine de Saint-Denis et les restes de son ancien château du XVIII^e siècle ; Noisy-le-Sec, entouré de son avant-garde de villas parisiennes ; Bondy avec sa légende du Chien de Montargis et son générateur d'effluves par trop aromatiques ; le Raincy, ville parisienne, émaillée de hautes verdure, restes vénérables de la forêt de Bondy et du parc de l'ancien château démoli en 1848 ; Villemomble au pied du plateau d'Avron, aux souvenirs trop récents ; Montfermeil entouré de bois, sur la hauteur dominant la vallée de la Marne, avec son château massif, demeure cossue mais peu intéressante à notre point de vue, avec ses villas modernes construites depuis la guerre ; Monfermeil illustré par... Paul de Kock et sa *Laitière* ; enfin Gagny et son château-mairie, son église de style roman moderne, rebâtie, il y a quelques années, sur l'emplacement d'une église du XIII^e siècle.

N'est-ce pas là, entre Paris et Meaux, un vrai bouquet de villages ensoleillés, veloutés de verdure, aux sites les plus variés, tantôt sur la montagne et tantôt dans la plaine ; riches en points de vue, ou placidement étalés dans la médiocrité et le repos de la mi-côte ?

Oh ! les environs de Paris !

Gagny est, par excellence, une nichée de villas et de cottages parisiens. Et quoique les matériaux de construction y

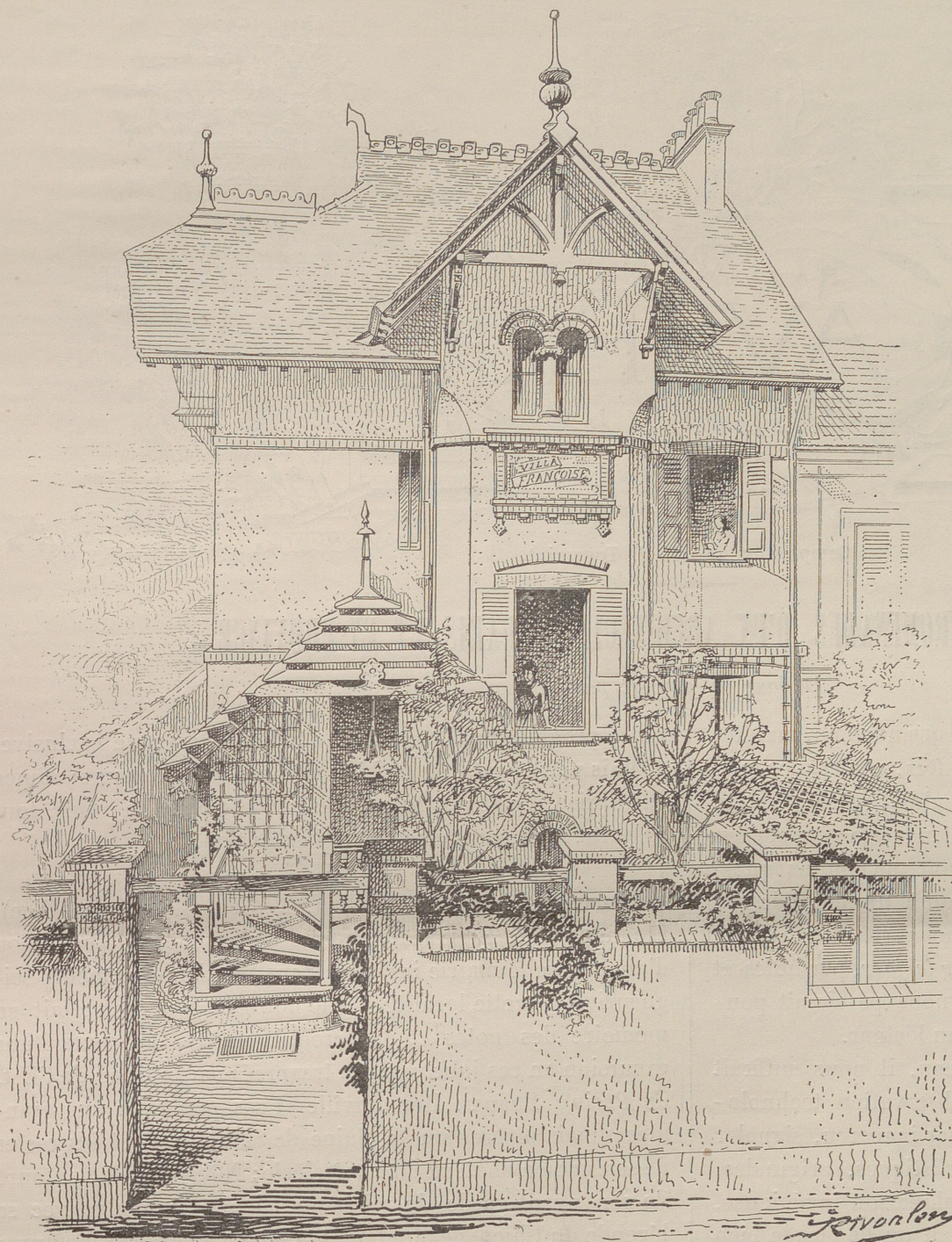


Fig. 1. — Entrée et façade principale.

soient d'un prix assez élevé à cause de l'éloignement des usines, des carrières, etc., les amateurs de villégiature s'y découpent de gentillettes « propriétés » sur des terrains à prix relativement doux.

Mais à travers une grande collection de villas parisiennes, classiques et de blanches maisons de campagne aux façades trop banales, enveloppées de plâtre au ravalement trop facile, piqué de bandes carminées simulant des briquetages — éphémères élégances de la « camelotte » courante — il nous est aisé de distinguer, tranchant sur ces gentillesses que fournit, sans trop chercher, une architecture à prix faits, les trop rares produits d'une étude réfléchie, d'un tempérament inventif et raisonneur, d'un goût original.

Voici, par exemple (fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) les croquis perspectifs et les plans de l'un des trois cottages dont nous comptons donner une idée. C'est à cause du soin évident avec lequel l'architecte, M. Julien Bayard, s'est attaché, ici, à enve-

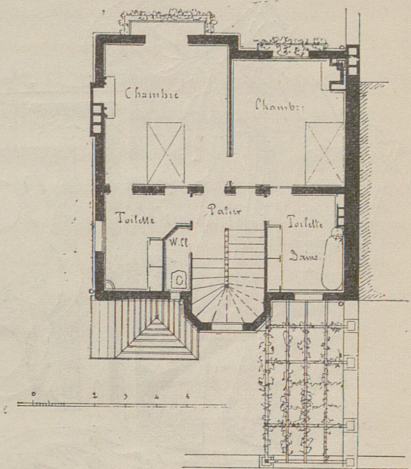


Fig. 3. — Premier étage.

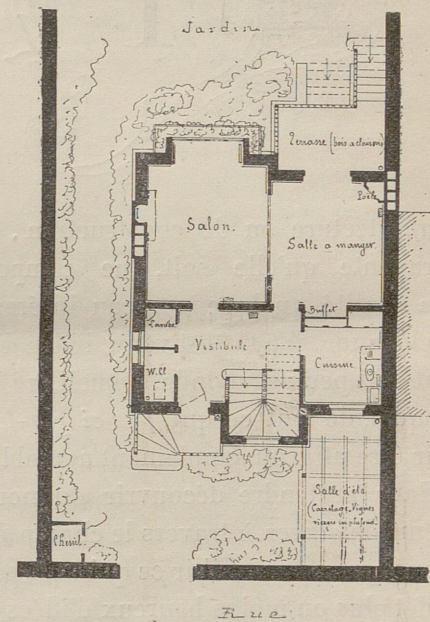


Fig. 2. — Rez-de-chaussée.

lopper un réel confortable intérieur, une distribution comode et agréable — amusante, en un mot — d'une écorce un peu rude, point tapageuse du tout et sans nulle prétention architecturale, au moins apparemment. Mais cette enveloppe-là dénonce néanmoins la vie de l'habitation, accuse, par sa silhouette et ses saillies, les agréments tout intimes que les plans nous indiquent ci-contre.

C'est là du rationalisme opportun.

*
**

Expliquons-nous :

Il nous semble affecté — souvent puéril, parfois indécent — ce parti pris de tourmenter l'extérieur d'un édifice, public ou particulier, — mais d'une certaine importance — par l'ostentation des moindres parties de la structure, par la montre d'une ostéologie presque toujours nuisible à la tranquillité d'effet, au calme que donnent les grandes lignes. Autant cette recherche de la « petite bête » dans les grands morceaux

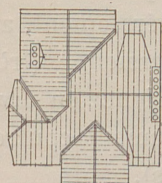


Fig. 6.

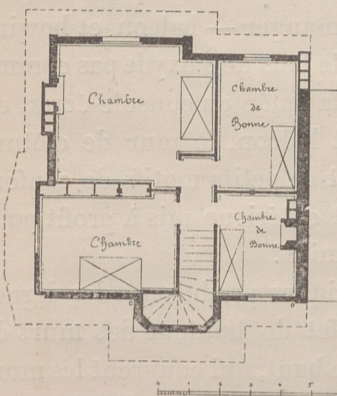


Fig. 5. — 2^e étage.

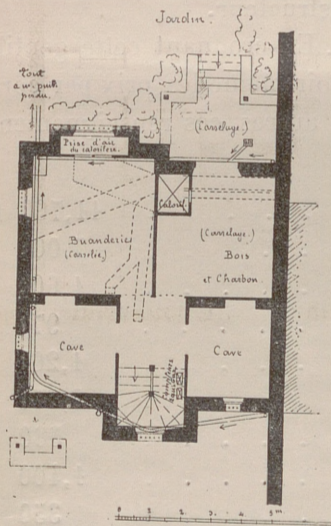


Fig. 4. — Caves.

fatigue le « spectateur », agace la critique, — autant est convenable cette même recherche, cette ingéniosité appliquée avec goût, aux ressources de décor que comporte une petite construction de caractère modeste, — maison ou dépendances — qui sont l'abri de « l'heureuse médiocrité » ou plutôt des amis du « chez-soi » sans ostentation.

La construction rurale comporterait surtout, semble-t-il, ce caractère. Et lorsque le moulurage, les ordres, l'architecture proprement dite, sont choses à peu près interdites à l'architecte, (soit par l'étroitesse du budget alloué, soit par les goûts particuliers du propriétaire,) il est bien juste et raisonnable que l'architecte se serve des seuls moyens restant à sa disposition pour rendre un tant soit peu pittoresques, amusantes les surfaces extérieures. Celles-ci devant, autant que possible, se relier au paysage environnant, égayer l'aspect extérieur de l'habitation, de ses annexes ou de ses accessoires,



Fig. 7. — Façade postérieure.

sans faire tache sur l'ensemble de la rue de village, du site agreste; devant briller doucement sans détonation.

Entre la grande et la petite maison ne doit-on pas observer, par convenance, par nuance, le même rapport qu'entre le style dit « soutenu » et le style familial, qu'entre le discours et la causerie?

C'est justement là ce qu'on trouve à l'examen attentif des petites maisons dont il s'agit.

*
**

La Villa Française, — selon l'enseigne inscrite au pignon de ce cottage — s'élevait en 1885 sur un terrain de quelque profondeur et tenant à la rue par son petit côté (11 mètres de façade). La surface construite est de 75 mètres. La dépense a été de 30,000 francs (400 francs par mètre).

On demandait comme contenance intérieure :

Rez-de-chaussée. — Entrée, salon, salle à manger, cuisine, w.-cl., lavabo, vestiaire.

1^{er} étage. — Deux chambres à feu, w.-cl., deux toilettes dont l'une avec baignoire.

2^e étage. — Deux chambres à feu, deux chambres sans feu.

Sous-sol. — Deux caves à vins, une cave à bois, charbons et calorifère, buanderie.

Combles. — Un grenier.

Voyons comment ce programme a été interprété par l'architecte qui a su tirer, de cette distribution, des motifs de saillie, de mouvement extérieur, des effets pittoresques.

En façade, du côté de la rue, la cage d'escalier, crânement avancée, est percée de fenêtres placées à bonne hauteur — et indépendantes des fenêtres d'appartement — pour éclairer convenablement les marches par des jours venant de haut. C'est ainsi que cela se pratiquait aux petits manoirs de campagne du moyen âge, de la Renaissance et même plus tard. Ici l'entrée, fort modeste, est rendue accessible par un perron tournant, en chêne; à marches sans contre-marches; à balustrade. L'auvent en claire-voie recouvrant ce perron tout « bonhomme » protège le seuil et sa plate-forme contre les ardeurs du soleil et la pluie sans, toutefois, intercepter l'air ni la lumière — ce qui arrive avec des auvents pleins, sous lesquels les murs verdissent. La même raison de salubrité motivait la suppression des contre-marches.

On monte ce perron « de meunier » pour aller souper chez de vrais amis, tout aussi gaiement qu'on le ferait d'un perron en liais de Comblanchien, conduisant à un dîner de gommeuse cérémonie.

Remarquons que les balustres corsés reposent sur traverse basse posée, non carrément, mais suivant la diagonale perpendiculaire de sa section — c'est-à-dire sur la « carre ». C'est, sans doute, afin que l'eau pluviale ne puisse séjourner près du pied assemblé des balustres.

Les traverses en bois, reliant les têtes des piles qui surmontent le mur de clôture sur rue et servent de treilles; la partie de ce mur ouverte plus en bas, mais garnie de persiennes — aération et discrétion; — la salle d'été, au sol carrelé, au plafond de treille couverte de vignes vierges; la décoration agréable de la fenêtre géminée ouverte au deuxième étage de la cage d'escalier; les *linteaux en chêne*, renforcés au milieu et déchargés par des arcs en briques ou en moellons, linteaux économiques et rustiques qui ferment les baies garnies de volets à persiennes développant en dehors et contribuant à l'habillement des façades: voilà autant de petits moyens, aujourd'hui délaissés comme trop vulgaires, mais ici mis en œuvre et à propos pour faire leur effet avec économie, tout en restant dans le caractère *voulu*, dans l'unité de style.

Car c'est du style, cela.

A remarquer, encore, la saillie, très franche mais solidement établie, des toitures, sur des chevrons que portent, hors-œuvre, des fermettes œuvrées, à consoles; les crêtes de faitage dentelant agréablement, et à peu de frais, la silhouette du comble (c'est du chêne découpé en petits bardeaux cloués sur ce faitage. En outre des souches de cheminées de façon ordinaire, celle qui monte en façade latérale est composée de

trois conduits réunis dans le même corps, mais couverts de tuiles et de faitières et débouchant, latéralement, avec abat-vent faits de tuiles posées en lames de persiennes (très recommandé par l'auteur qui en a fait l'expérience en divers lieux fouettés par les vents de mer, et notamment contre l'introduction de la fumée des conduits voisins).

L'encorbellement du pignon en pan de bois (façade latérale); les conduits de cheminées saillant à l'intérieur, portés sous le foyer, par des *arcs* en briques, avec les dévoiements recouverts en tuiles; le *bow-window* avantageant le salon au rez-de-chaussée, sur le jardin, et le balcon à perron agrémentant la fenêtre de la salle à manger — balcon et bowindow établis presque tout en bois (le bois ne s'oxyde pas comme le fer et « meuble » davantage); la jouée ou console-écran en treillage surmontant, près dudit balcon, le mur de clôture mitoyenne: n'est ce point autant de petits motifs de confortable intérieur ou de mouvement extérieur mis à profit pour bannir d'ici l'ennui avec l'uniformité?

Au surplus, les cordons de briques produisant des lignes horizontales pour diminuer l'effet de hauteur des murs de face; les treillages dentelés par le haut, qui couvrent les murs de moellons recouverts de crépis en mortier de chaux et sable; les jardinières formant ceinture fleurie à la base du bowindow: tout cela est comme autant d'attentions, de soins galants, de coquetterie spirituelle; c'est du marivaudage aimable de la part d'un constructeur.

L'appétit vient en mangeant. En croquant cette gentille habitation, nous en voulions savoir même les prix par corps d'état — rien ne vaut, pour nous autres, ces renseignements comparatifs exacts. Les voici:

Maçonnerie, carrelage, faïence.	11,760 fr.
Charpente et menuiserie	7,000
Escalier.	1,600
Serrurerie.	970
Fumisterie	1,260
Couverture, plomberie, etc.	2,870
Canalisation, water-closets	580
Peinture, papiers, miroiterie	1,400
Eaux	350
Vitraux.	70
Treillage	230
Mitoyenneté	400
	<hr/>
	28,490
Honoraires	1,500
	<hr/>
Total des dépenses.	29,990 fr.

Comme renseignements complémentaires touchant l'intérieur de ladite maison, et le fonctionnement de certains services, disons: que toute la menuiserie est en sapin ou pitch-pin verni; tels sont l'escalier, à marches visibles en dessus, les chambranles de cheminées, avec tablettes saillantes et cadres de glace au trumeau (genre anglais), sans saillie de coffre.

La vidange de toutes natures s'opère par canalisation de grès apparente, « tout à l'égout » ou, plus exactement, au *puisard*. Water-closets à chasse d'eau; chauffage au gaz pour les bains, gaz partout et sonneries électriques.



Façade de restaurant, à Lille. — Architecte : M. Hannotin.

Pour une maisonnette des champs, c'est complet. Et cela ne fait pas d'étalage au dehors.

Peut-être est-il des clients auxquels ce discret confortable ne causerait pas toutes les satisfactions désirables au point de vue des vanités de ce monde.

E. RIVOALEN.

FAÇADE DE RESTAURANT, A LILLE

Les tavernes et les cabarets du moyen âge et de la Renaissance, après avoir cédé la place aux établissements plus luxueux élevés dans les deux derniers siècles pour les limonadiers et les cafetiers, sont redevenus en honneur, et la grande mode pour une brasserie est de revêtir le plus pur cachet xvi^e siècle, si même le patron ne considère pas comme plus moderne de recevoir ses clients dans une auberge de rouliers du temps de Louis XI.

Mais les grands cafés n'ont pas suivi ces errements, et les devantures et installations réellement modernes et confortables se voient partout, à Paris, et dans les grandes villes. On peut même dire que les villes de province ont tenu à honneur d'avoir des cafés à l'instar de Paris, et même ont cherché à dépasser la capitale en magnificence. Citons par

exemple Marseille où les cafés de la Cannebière sont légendaires.

A Lille, la grande ville du Nord, cafés et restaurants sont également très luxueux. Les Flandres sont du reste réputées pour le soin qu'apportent ses habitants à tout ce qui touche l'art culinaire.

Notre croquis reproduit la façade d'un café-restaurant de Lille.

L'auteur de cette construction est M. Hannotin.

HOTEL PRIVÉ A TOURCOING (NORD)

PLANCHES 10 ET 11.

Deux villes du Nord, Tourcoing et Roubaix, autrefois de peu d'importance, sont aujourd'hui des villes industrielles de premier ordre, tant par l'importance de leur situation commerciale que par le nombre de leurs habitants. La richesse et la prospérité de ces deux cités se sont accrues considérablement en peu d'années. C'est dire que des constructions de tout genre s'y sont élevées en grand nombre. A côté des bâtiments destinés à l'industrie et au commerce, les propriétaires d'usines et de fabriques ont fait élever leurs habitations particulières. Aussi le nombre des petits hôtels est-il considé-

rable. C'est, du reste, une tendance des pays flamands où chacun tient, comme en Angleterre, à posséder sa petite maison, au lieu de superposer à l'infini les étages.

L'hôtel que reproduisent nos planches a été élevé par M. J. B. Maillard, architecte diplômé par le gouvernement. Il est d'une certaine importance puisqu'il contient au premier étage cinq grandes chambres.

L'architecte n'a pas repoussé absolument la construction en brique, qui forme le mode de construction presque exclusif de cette région. Mais la pierre joue un rôle des plus importants dans l'édifice et surtout dans sa décoration architecturale.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Alignement. — Travaux. — Permission. — Démolition.

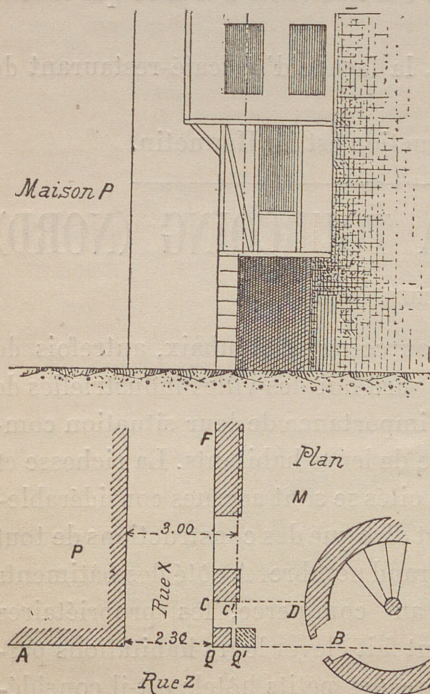
Le propriétaire de la maison M a cet immeuble frappé de reculement de 0^m70 dans la rue X; préalablement cette même maison était frappée d'alignement sur la rue Z. A une époque déjà éloignée, il acheta le terrain CDQB, et à l'aide de la pile Q et de pans de bois, se raccorda de manière à ne faire qu'une seule et même maison.

Aujourd'hui M... vient de faire des réparations et, subrepticement, a démolé la pile Q pour la remplacer sur le même point par une même pile de construction neuve, bien que celle-ci fût frappée d'alignement.

Le propriétaire P... s'en est aperçu et a dénoncé l'auteur de cette infraction.

Appliquant l'arrêté réglementaire, M... devrait se mettre à l'alignement, et par suite les encorbellements du deuxième étage, ayant une saillie très accentuée (2^m00 au moins), devraient disparaître, ce qui apporterait une perturbation très grave dans la jouissance de son immeuble tout habité par des locataires.

La rue X est sans avenir, il est vrai, mais la disparition de la partie à gauche de la ligne rouge, arrangerait très bien



M. P...

Pourrait-on, sans engager la commune et moi-même :

1° Autoriser M... à placer un linteau, de C, ancienne maison, à Q; le mur C F est en maçonnerie et en très bon état jusqu'au deuxième étage sous les encorbellements?

2° Faut-il et peut-on poser un linteau Q' C' en construisant la pile Q' et démolissant la pile Q?

3° Faut-il ordonner la mise à l'alignement sur toute la longueur

de l'immeuble dans la rue X? M. P... est avocat et grincheux.

Réponse. — Tout l'emplacement que le plan d'alignement affecte à l'élargissement de la voie publique est grevé de la servitude *non ædificandi*. Cette servitude qui modifie le droit de propriété dans l'intérêt général et dont l'exercice est placé sous la surveillance et le contrôle de l'autorité administrative, a pour but de rendre plus prompt l'élargissement dont il s'agit, et de diminuer les dépenses qu'il doit entraîner. (Cass., 27 janv. 1837, Mallez; 2 août 1839, Léger-Haas; 14 août 1845, Vve Houbine; 6 avril 1846, Ch. réun., Gamelin; 25 mai 1848, Chauvel; 22 nov. 1840, Gédéon de Clairvaux.)

La Cour de cassation estime que l'effet du plan d'alignement étant de frapper les portions de terrain couvertes de constructions, d'une servitude de voirie jusqu'au jour où la démolition, volontaire ou privée, permettra d'en livrer le terrain à la voie publique, il s'ensuit que les propriétaires ne peuvent faire aucun travail sur toute la portion retranchable sans la permission de l'administration, qu'il s'agisse de construction en arrière d'un mur de clôture ou de travaux exécutés dans l'intérieur d'un bâtiment en façade sur la voie publique. (Cass. 17 juillet 1863, Giraud-Pinard; D. 1864. 1. 397; 20 juin 1864, id.; 2 fév. 1878 Galtier; D. 1879. 1. 320.)

Un maire ne peut permettre que ce qu'il n'était pas défendu aux anciens officiers de la petite voirie d'autoriser. Dès lors, il excède ses pouvoirs en consentant à ce qu'il soit fait aux constructions situées en saillie quelques ouvrages de nature à les conforter, conserver ou soutenir. Son devoir est, au contraire, de s'opposer à leur exécution. (Cass. 6 déc. 1833, Durieux, Demaret; 4 mai 1848, Toustain; 4 janvier 1855, Vanreynschoote.)

Cependant, comme le libre usage de la propriété est le principe général, et la servitude l'exception, s'il est démontré que l'intérêt public ne serait nullement compromis par l'exécution des travaux demandés, le maire, en refusant de les autoriser, méconnaîtrait les principes d'équité dont l'administration ne doit jamais s'écarter, et qui, à défaut de droit écrit, doivent toujours faire la base de ses actes. (Inst. min. int., 8 fév. 1843 et 13 janv. 1846, Seine.)

Ainsi, par exemple, le maire pourrait autoriser les travaux projetés, en stipulant toutefois dans l'autorisation, que le propriétaire devra prendre l'alignement pour les parties reconfortées lorsque injonction lui sera faite.

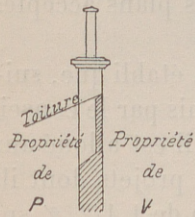
En droit strict, l'obligation d'ordonner la démolition des travaux faits en dedans de l'alignement, c'est-à-dire anticipant sur la voie publique et la démolition des travaux de réparation prohibés et exécutés sans autorisation, est une conséquence nécessaire et inséparable de la reconnaissance et de la répression de la contravention. La démolition constitue même la seule réparation qui puisse être poursuivie; l'édit de décembre 1607 et l'arrêt du conseil du 17 février 1765 l'ordonnent d'une manière expresse. (Cass., 18 fév. 1860. S. 1860. 1. 682; Marin, 26 janv. 1873, S. 1873, 1. 232; Cass. 3 janv. et 7 août 1885, S. 1887. 1. 348.)

Mur séparatif. — Mitoyenneté. — Présomption de non-mitoyenneté.

Mon client P... est en difficulté avec son voisin V... sur une question de mitoyenneté.

Le mur, d'une épaisseur de 50 centimètres, qui sépare les deux propriétés existait sur une hauteur de 3^m00 environ et

déversait ses eaux du côté de P..., au moment où celui-ci acheta sa propriété, il y a cinq ans environ. Rien dans les titres de vente ne lui prouvait que ledit mur était mitoyen, P... suréleva ce mur (auquel *était* adossée une de ses constructions), sur une longueur de 10^m80, d'une hauteur de 2^m00 environ, par un briquetage de 0^m11 d'épaisseur construit non



sur l'axe, mais sur le nu extérieur du mur, comme l'indique le croquis ci-dessous, et pour remplacer une cloison en planches qui existait alors et qui figure au croquis par un trait noir assez gros. Deux cheminées furent établies dans ce mur sans que le propriétaire voisin, qui n'était pas en-

core M. V... y mit opposition.

Aujourd'hui, V... qui s'est rendu acquéreur de la propriété voisine, prétend que ledit mur est mitoyen, et conséquemment veut faire démolir à P... la partie qu'il a surélevée, attendu qu'elle n'est pas construite sur l'axe du mur et que des cheminées y ont été ménagées. La réclamation de V... semble fort légitime, car ce mur doit être mitoyen, alors même qu'il n'en est pas fait mention sur les titres de propriété et que les eaux dudit mur étaient autrefois rejetées sur P...

Réponse. — Si les titres sont muets sur la question du mur séparatif, la présomption est que ce mur appartient à P... seul.

En effet, l'article 653 du Code civil dit bien que, dans les villes et les campagnes, tout mur de séparation entre bâtiments, jusqu'à l'héberge ou entre cours et jardins, et même entre enclos dans les champs, est présumé mitoyen, s'il n'y a titre ou marque du contraire; mais l'article 654 ajoute qu'il y a *marque de non mitoyenneté*, lorsque la sommité du mur est droite et à plomb de son parement d'un côté, et présente de l'autre un plan incliné, ce qui est le cas dans l'espèce.

Dans ces conditions, P... a usé de sa chose, comme bon lui a semblé, et V..., qui est sans droits sur le mur, ne peut présenter aucune observation à l'égard de la surélévation faite par P..., si le mur ne présente aucun péril.

Convention. — *Forfait.* — *Murs à reconstruire.* — *Rabais.*
Surveillance. — *Architecte.*

1° Un de mes clients fait élever à *forfait* une construction limitée de trois côtés par des murs mitoyens teintés en gris sur le plan. Dans le forfait était également comprise la démolition de l'ancien bâtiment dont la construction en question doit occuper la place. Une fois le vieux bâtiment démolí, on s'aperçoit qu'une partie d'un des murs mitoyens menace ruine. Une expertise provoquée par les deux propriétaires intéressés prescrit que la réfection de ce mur est nécessaire et incombe à mon client.

Ce dernier prétend que ladite reconstruction fait partie du forfait et doit être supportée par l'entrepreneur, en vertu des clauses suivantes du cahier des charges :

« 1° L'entrepreneur sera responsable des accidents qui pourraient survenir pendant la démolition ou la reconstruction. Il devra prendre à sa charge tous les frais d'étaçonnements et de consolidation provisoires ou définitifs et devra pourvoir à toutes les réparations rendues nécessaires chez le voisin, par suite des travaux qui lui sont confiés ;

« 2° Il est bien entendu que, moyennant cette somme, l'entrepreneur ne pourra réclamer aucun supplément sous un prétexte quelconque, car le prix comprend tous les travaux nécessaires au forfait, achèvement de la construction exé-

tée conformément aux règles de l'art et même les travaux indispensables qui auraient pu être omis dans le présent...

« Enfin l'entrepreneur déclare, par les présentes, avoir pris entière connaissance tant des plans à exécuter que des bâtiments à démolir, des murs mitoyens auxquels s'adossent de nouvelles constructions et des matériaux destinés à être utilisés dans le nouveau bâtiment. »

L'entrepreneur prétend le contraire. A qui dois-je donner raison?

L'entrepreneur a-t-il le droit, même en cas de contestation, de ralentir le travail dudit mur?

Je dois vous dire que la reconstruction de ce mur représente de 500 à 600 francs sur un forfait de 90,000 francs.

2° Ayant succédé à un de mes confrères, pour la direction des travaux d'entretien d'un immeuble, j'ai continué à employer les mêmes entrepreneurs sans conditions spéciales.

Le propriétaire n'ayant pas changé, c'est en somme envers lui que sont engagés les entrepreneurs. Je me crois donc autorisé, en réglant leurs mémoires, à exiger d'eux sur la série le même rabais que mon prédécesseur. N'est-ce pas votre avis?

3° Un de mes clients, sous prétexte qu'il n'est pas sûr d'avoir des mortiers composés comme il est parlé au cahier des charges, voudrait m'imposer l'emploi d'un surveillant ou inspecteur, à mes frais.

Que pensez-vous de cette exigence?

Réponse. — Première question. — Dans l'espèce qui nous est soumise, il ne peut s'agir de l'application de l'article 1793 du Code civil, mais bien de l'interprétation des conventions intervenues.

On doit, dans les conventions, rechercher quelle a été la commune intention des parties contractantes, plutôt que de s'arrêter au sens littéral des termes. (Art. 1156, C. civ.)

Dans le doute, la convention s'interprète contre celui qui a stipulé et en faveur de celui qui a contracté l'obligation, (Art. 1162 C. civ.)

Dans l'espèce qui nous est soumise, les murs ont été teintés en gris sur les plans; la présomption est qu'ils devaient être conservés; et, en effet, la reconstruction paraît être une surprise d'après la lettre de notre correspondant. Le cahier des charges ne prescrit pas la reconstruction des murs; la convention dit bien que l'entrepreneur déclare avoir pris entière connaissance des murs mitoyens auxquels s'adossent les bâtiments, mais il faut entendre par là la surface de ces murs, l'entrepreneur devant les compléter pour les besoins des nouvelles constructions.

S'il s'agissait d'une réparation des murs mitoyens, l'entrepreneur pourrait être, dans une certaine mesure, assujéti à faire cette réparation; mais la reconstruction n'étant indiquée, ni par les plans, ni dans les conventions, nous ne pensons pas que l'on puisse mettre à la charge de l'entrepreneur la reconstruction desdits murs.

Deuxième question. — Le rabais a été consenti au propriétaire, non à l'architecte; le changement du mandataire ne modifie pas la convention. Le rabais doit donc être appliqué comme par le passé.

Troisième question. — La direction des travaux doit être suffisamment complète pour que l'entrepreneur ne commette aucune fraude. L'architecte est maître d'exercer sa surveillance comme il l'entend, et le propriétaire ne peut lui imposer un surveillant spécial.

*Honoraires. — Projet non exécuté. — Projet exécuté. —
Vieux matériaux. — Forfait.*

Il y a deux ans j'ai construit à A... une maison d'habitation et de rapports pour un client qui me conteste ma note d'honoraires sur les deux points suivants :

1° Pour un premier projet avec plans souterrains des caves, du rez-de-chaussée, des étages avec combles, plusieurs coupes, détails d'élévation, des façades d'une maison, compris bâtiment de servitude au fond de la propriété, avec devis descriptif, cahier des charges, bordereau des prix et évaluations de la dépense en prévision d'un traité à forfait pour une somme de 27,795 francs; ce projet complet, prêt à être mis en exécution, a été remis aux mains de mon client qui a gardé toutes ces pièces.

J'observerai que les servitudes de ce premier projet devaient s'exploiter par une impasse qui appartient à la commune d'A...; ce droit nous fut contesté par l'administration municipale, malgré toutes nos demandes et toutes démarches faites pour obtenir le droit de prendre accès par cette impasse; la *commission* de voirie municipale, subissant alors l'influence d'un de ses membres intéressé dans cette affaire, refusa à mon client l'autorisation d'exploiter ses servitudes par la porte cochère à ouvrir sur l'impasse.

Ne voulant pas engager une action avec l'administration municipale à cause du parti pris de la commission de voirie, aussi à cause du peu de temps qui nous restait pour construire cette maison à l'époque qui nous était assignée (cette maison étant louée par avance), mon client, abandonnant ce premier projet, me chargea verbalement de dresser un autre projet avec servitudes à exploiter par un porche en façade sur la rue; ce dernier projet, beaucoup plus désavantageux que le premier, diffère de celui-ci dans son ensemble et dans tous ses détails comme façades et plans de distributions pour la maison et les servitudes; tous les plans et devis du premier projet n'ont pu servir au deuxième projet, et malgré cela ils sont restés en possession de mon client.

Sur ma note d'honoraires je demande 2 % sur 27,795 fr., mon client ne veut absolument rien me payer, prétextant que ce premier projet ayant été abandonné et non utilisé pour la construction actuelle, je devais faire autant de projets qu'il le fallait faire; qu'ayant été chargé de faire construire la maison récemment bâtie, les honoraires à 5 % sur ces travaux étaient suffisamment rémunérateurs pour tous projets et travaux y relatifs.

Avant de réclamer par la voie judiciaire, je vous prie de me donner votre avis.

Ai-je droit à des honoraires pour ce premier projet abandonné par mon client et à quel taux les fixer?

Pour le deuxième projet, qui a été exécuté à forfait pour une somme de trente mille francs, sur lesquels il a été fait un rabais de 11 % au profit de mon client par l'entrepreneur de son choix, j'ai fixé mes honoraires au taux de 5 % sur la somme de 30,000 francs, sans tenir compte du rabais de 11 %. Mon client ne l'entend pas ainsi, il prétend ne payer mes honoraires que sur la somme payée à l'entrepreneur, rabais déduit; quel est mon droit? Ai-je droit à des honoraires pour l'estimation préalable de toutes les menuiseries et de tous autres matériaux vendus à l'entrepreneur avant la démolition, avec la faculté de réemploi des matériaux dans la nouvelle construction; à quel taux dois-je fixer mes honoraires? Je

vous serais bien obligé de vouloir bien me faire connaître les jugements à opposer aux prétentions de mon client.

Réponse. — Un jugement, rendu par la première Chambre du tribunal civil les 27 juin et 4 juillet 1876 (P... c. le comte de L...), a admis l'honoraire de 1 1/2 % en faveur de l'architecte; il s'agissait de projets et plans non exécutés, mais qui avaient précédé l'étude définitive d'autres plans acceptés et réalisés.

Le jugement des 27 juin et 4 juillet 1876 a établi que, suivant un usage constant, conforme à l'avis émis par le conseil des bâtiments civils, le 12 pluviôse an VIII, il est alloué aux architectes pour la confection des plans et projets dont ils sont chargés, un émolument calculé à raison de 1 1/2 % sur le montant de la dépense prévue et que cet honoraire était légitimement dû à l'architecte, par ce motif, que les projets par lui dressés, mais restés sans emploi, différaient essentiellement de ceux qui avaient été dressés ultérieurement et qui avaient servi aux constructions faites.

L'honoraire dû à l'architecte doit porter sur toutes les dépenses faites par le propriétaire pour la construction de la maison ou de l'édifice; si donc le propriétaire fournit certains matériaux, la valeur de ces matériaux doit entrer dans le compte des dépenses. Il en est de même si le propriétaire fait réemployer de vieux matériaux. La valeur de ces matériaux doit être portée au compte des dépenses, non pour leur valeur à l'état vieux, mais pour leur valeur à l'état neuf.

En matière de forfait, l'honoraire de 5 % se compte sur le montant du forfait.

*Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,
HENRI RAVON, architecte.*

LES HOTELS DE CAISSE D'ÉPARGNE

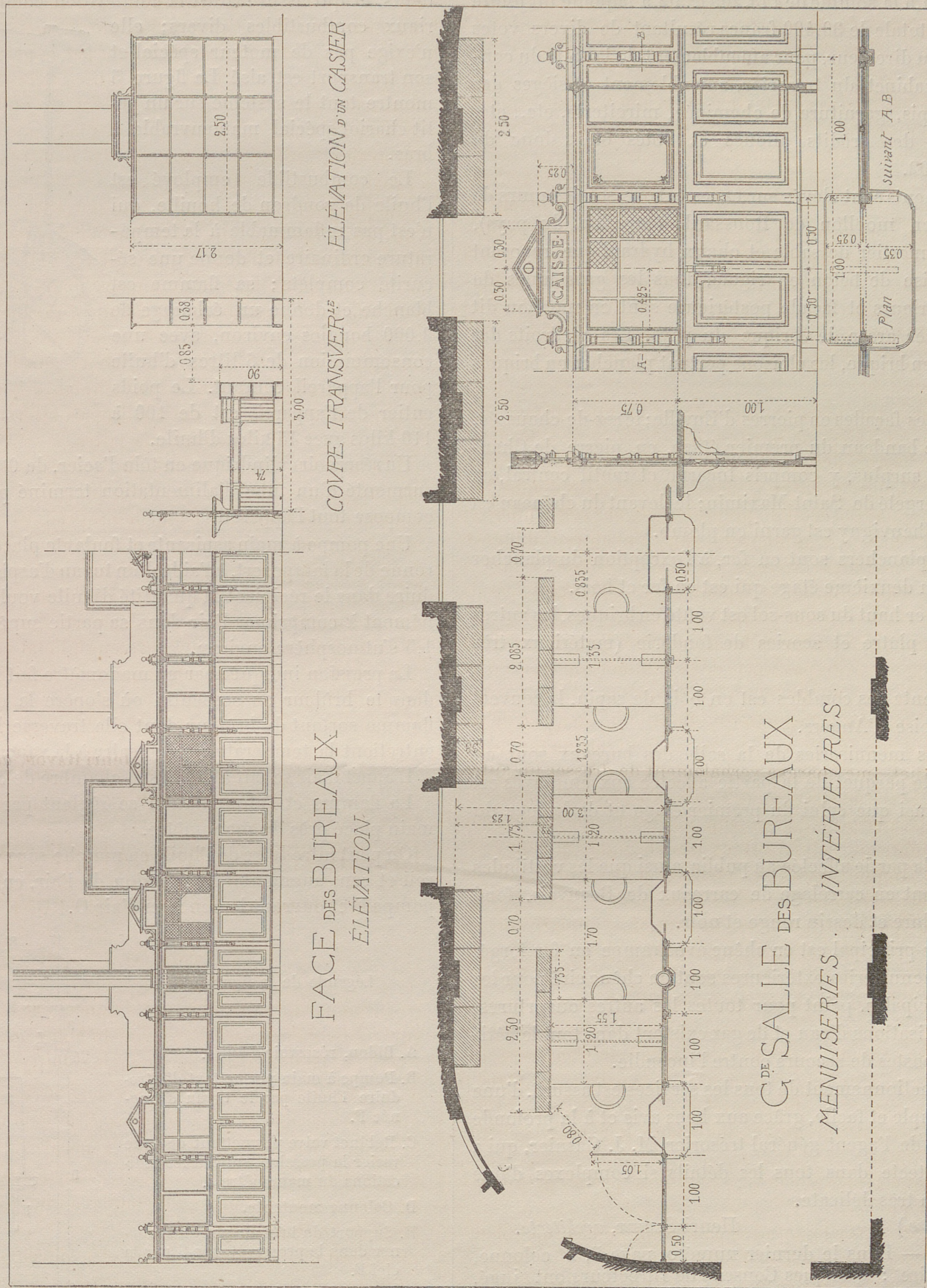
HOTEL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DU MANS

PLANCHES 7, 8 et 9.

Au mois de novembre de l'année 1887, le Conseil des Directeurs de la caisse d'épargne du Mans ouvrit un concours pour la rédaction des plans et devis relatifs à la construction d'un Hôtel devant contenir les bureaux de la caisse d'épargne, une salle de délibération du conseil, le cabinet du trésorier, le logement du trésorier agent général, logement du concierge et différentes pièces affectées au service des archives. Le terrain situé à l'angle d'un nouveau boulevard allant de la place de la République à la Préfecture et de l'avenue Thiers présentait une forme barlongue et se développait sur environ 47 mètres de façade, sur le boulevard, sur la place de la Préfecture où devait être érigée la façade principale et un retour sur la rue de la Préfecture.

La grande salle des bureaux d'au moins 120 mètres superficiels, condition indiquée au programme, devait former le motif principal du plan et voir se grouper au pourtour ou à proximité tous ses différents services.

Onze projets furent envoyés par les concurrents, tant de Paris que de la localité; le premier prix et l'exécution furent attribuées au projet portant l'épigraphe (?) projet remanié ensuite comme importance de la façade principale



sur l'avis émis par le Conseil des Directeurs; de ce fait le montant des devis du projet du concours se trouva augmenté.

Le nouveau projet fut élaboré rapidement ainsi que les devis estimatifs détaillés devant servir à l'adjudication par lots de tous les travaux.

L'adjudication des travaux de terrasse, maçonnerie et pierre de taille, plâtrerie, charpente en bois, couverture et zingage, canalisation d'eau, menuiserie, parquet et escalier, serrurerie, fonte et gros fers, peinture, vitrerie et tenture eut lieu le 5 mars 1888 et avec des rabais assez importants, et le

15 avril suivant la première pierre était posée en cérémonie par M. le sénateur Cordelet, maire de la ville du Mans, en présence des membres du conseil des directeurs, des membres du conseil municipal et des notables de la ville.

Les travaux marchèrent rapidement et furent menés avec assez d'activité par les entrepreneurs adjudicataires, pour qu'au mois de mai 1889 les bureaux fussent installés et en plein fonctionnement.

Les devis remaniés pour l'adjudication se montaient, y compris 1/10 d'imprévisions et quelques travaux non mis en

adjudication, à la somme de 173,209 fr. 02, à laquelle fut jointe une somme totale de 30,400 francs résultant de divers votes du conseil du directeur, pour ameublement de la salle du conseil et du cabinet du trésorier, ameublement et sièges des bureaux, tapis, garniture de cheminée, miroiterie, etc., etc. L'ensemble des crédits alloués et votés était donc de 203,609 fr. 02.

Les bâtiments sont élevés sur caves et sous-sol, les murs de fondation en moellon de Roussard (moellon du pays), hourdés en mortier de sable et chaux hydraulique reposent sur une assise de béton en rigole, tous les gros murs de refends intérieurs et façade postérieure sont en moellon dit Roussard avec arase de brique du pays. Les piédroits des ouvertures en brique, les cloisons portant plancher en briques du pays.

Le socle des façades en pierres d'Euville; le rez-de-chaussée, y compris le bandeau du premier étage, en pierre de Chauvigny; et le surplus, y compris lucarne et motif central, en pierre de Vergelé de Saint-Maximin; le devant du chéneau en pierre de Chauvigny est garni en plomb.

Tous les planchers sont en fer, à l'exception du plancher supérieur du deuxième étage qui est en fer et bois.

Le plancher haut du sous-sol est voûté en briques, les autres hourdés en plâtre et scories de fonderie (matériaux très légers).

La charpente des combles est en bois de sapin, la couverture en ardoise d'Angers.

Toutes les menuiseries de la salle des bureaux sont en chêne ciré, le parquet de la partie affectée aux employés est en chêne, ainsi que celui du premier étage et de la loge du concierge.

Le sol de la partie affectée au public, ainsi que les vestibules et autres, sont en carrelage de carreaux de Beauvais, fond blanc à bordure et dessin rouge et noir.

L'escalier principal est en chêne avec rampe en fer forgé, toutes les menuiseries extérieures sont en chêne ciré pour les portes principales, peint pour toutes les autres ouvertures.

Des canalisations d'eau et de gaz existent dans tout le bâtiment avec postes de secours contre l'incendie.

Le bon fonctionnement de tous les services est assuré, d'une manière simple et facile, grâce aux bons avis et à la profonde compétence de l'agent général trésorier, M. J. Gasnier, qui a aidé l'architecte dans tous les détails si complexes d'une organisation très délicate.

(A suivre.)

Henri SCHMIT, architecte.

Erratum. — Dans le dernier numéro, page 5, 2^e colonne, 27^e ligne, lire : Quelques Conseils de Directeurs ont jugé, etc., au lieu de : Quelques conseils du directeur; ce qui rétablit le sens.

L'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL

(Voyez page 8, 6^e année.)

Lumière Wells. — Dans un ordre d'idées un peu différent, la lumière Wells qui, comme le premier appareil que nous avons décrit, fonctionnait pendant l'Exposition sur le pont d'Iéna, est un appareil brûlant l'huile volatilisée et pulvérisée, mais sans qu'il y ait une conduite spéciale d'air chaud qui fait chalumeau comme dans les deux appareils précé-

dents, et qui assure ainsi la combustion complète de matériaux combustibles divers; elle n'exige pas de moteur spécial et son transport est aisé. La figure 5 montre tout le système sur un petit chariot spécial manœuvrable à bras.

Le combustible employé est l'huile de goudron de houille, qui n'est pas inflammable à la température ordinaire et donne une sécurité complète; sa flamme est blanche et donne un éclairage de 2,000 bougies environ, avec une consommation de 6 litres d'huile pour l'appareil courant. Le poids entier de l'appareil est de 100 à 140 kilos avec 45 kilos d'huile.

Un réservoir cylindrique en tôle d'acier, de 0^m60 de hauteur, surmonté d'un tube d'alimentation terminé par un brûleur compose tout l'appareil.

Une pompe à main aspirante et foulante placée dans la couronne de la lampe sert, à l'aide d'un tuyau d'aspiration, à introduire dans le récipient la quantité d'huile voulue et simultanément à comprimer l'air dans sa partie supérieure jusqu'à 1,5 d'atmosphère environ.

La pression indiquée par un manomètre fait monter l'huile dans le brûleur en serpentin où s'opère la distillation; la flamme sortant du brûleur dont elle traverse le serpentin y entretient la température nécessaire à la vaporisation.

L'appel d'air se fait à travers la chambre de combustion M.

La flamme et l'alimentation se règlent par un robinet à main placé près du manomètre.

On peut introduire de l'huile en marche sans arrêter l'appareil et sans augmenter la pression de l'air, en actionnant la pompe B et ouvrant le bouchon d'air O.

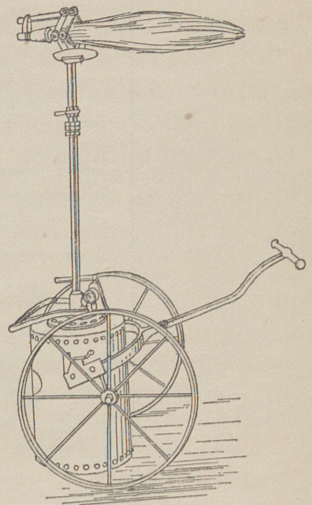


Fig. 5.

Légende de la figure 6.

- A. Bidon, réservoir d'huile.
- B. Pompe à main permettant d'introduire l'huile par le tuyau d'amenée F.
- C. Robinet valve permettant de faire varier la pression, suivant les indications du manomètre J.
- D. Colonne montante.
- H. Support du brûleur pouvant tourner dans le presse-étoupe G par la clef F.
- K. Vaporisateur d'huile chauffé directement par la flamme.
- L. Brûleur.
- M. Chambre de combustion.
- O. Bouchon d'évacuation d'air.
- P. Flotteur.
- R. Petite cuvette du brûleur recevant les gouttes d'huile et servant pour l'allumage.

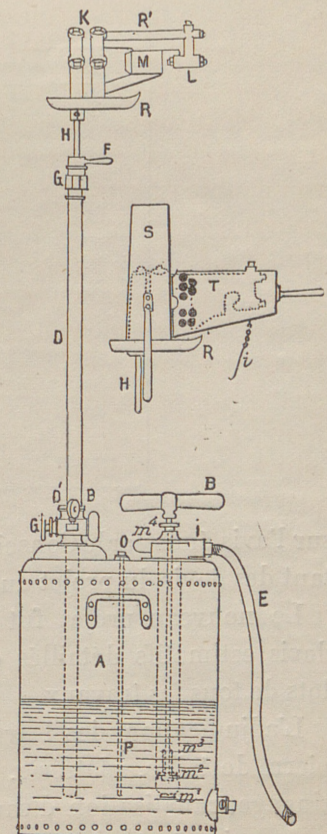


Fig. 6.]

Le brûleur est ordinairement à 2 mètres du sol dans les lampes ordinaires ; on peut d'ailleurs le surélever au moyen d'accessoires spéciaux, le séparer même de la lampe dont il peut être rendu indépendant réuni simplement par un tuyau flexible.

L'allumage demande un chauffage préalable de 7 à 8 minutes pour vaporiser une certaine quantité d'huile ; pour cela une cheminée S est disposée sur le godet R et entoure les tubes K qu'on chauffe en brûlant des chiffons gras imbibés de pétrole sur le godet ; à l'arrière de cette cheminée se trouve une enveloppe perforée T pour recevoir l'huile qui s'échappe du brûleur au début de l'allumage et pour la déverser dans la cuvette R.

Il faut pendant ce temps ouvrir graduellement la valve d'alimentation C, de façon à ne pas envoyer une trop grande quantité d'eau froide qui n'aurait pas le temps de se chauffer.

Pour l'extinction, on ferme la valve et ensuite on laisse échapper la pression par le bouchon O.

Cet appareil a déjà fonctionné pour de grands travaux publics.

C. B.

VENTILATION

(Voyez page 344, 4^e année.)

Refroidissement de l'air de ventilation. — Nous ne nous sommes jusqu'ici occupé que des moyens propres à amener entre 14° et 20° la température de l'air qui s'était abaissée au-dessous de ces chiffres. Mais il ne serait pas moins utile, ni surtout moins hygiénique, de ramener cette température entre des limites analogues, quand elle s'est élevée jusqu'à 30°, 35° et même 40° en été, dans les théâtres ou les salles de réunion quelconque. Dans le premier cas, on a fourni à l'air des calories positives ; dans le deuxième, il faudra lui fournir des calories négatives, ou des frigories. En un mot, dans ce qui précède, on a étudié les moyens d'échauffer l'air ; il s'agit, cette fois, de le refroidir.

Personne n'ignore combien, dans les fortes chaleurs de l'été, les théâtres, les salles de concert, de réunions, etc., sont inhabitables et trop souvent, en effet, inhabités. Outre l'inconfort de ces températures excessives, on a à craindre les migraines, les congestions, et comme un empoisonnement chronique — du moins chez les personnes assez intrépides pour fréquenter quand même ces lieux de réunion — provenant du dégagement des miasmes que favorisent si bien les hautes températures. Ne serait-il donc pas possible de donner aux théâtres, comme à toutes les enceintes où se porte la foule, une température telle qu'on s'y rendît, en dehors des autres attrait, pour se soustraire à l'inconfort de chaleurs plus ou moins sénégaliennes ? Nous croyons que oui. Malheureusement les efforts faits jusqu'ici, pour la solution de cette question, pourtant bien intéressante, ont été insignifiants, quoique, à dire vrai, on s'en soit quelque peu occupé en France et à l'étranger.

Ainsi, vers 1865, si nous ne nous trompons, il se manifesta une telle chaleur dans une séance de l'Académie des sciences, que l'un des membres de l'assemblée demanda s'il ne serait pas possible d'en atténuer quelque peu l'intensité accablante.

On nomma une commission chargée d'étudier la question, et, quelque temps après, l'un des membres de l'Académie, le

général Morin, présenta une note sur ce sujet. Il y décrivait quatre procédés de réfrigération de l'air, parmi lesquels les deux derniers étaient recommandés à l'attention de l'administration.

Le premier consistait à faire passer l'air, avant son emploi, à travers un jet d'eau divisée à l'état pulvérulent ; le deuxième, à le faire circuler contre des enveloppes métalliques dans l'intérieur desquelles circulerait de l'eau plus ou moins froide ; le troisième, à faire un appel d'air extérieur par le plus grand nombre de points possible, et à renouveler ainsi, deux fois au moins par heure, l'air de la salle ; le quatrième, enfin, à rafraîchir les combles par une pluie d'eau artificielle.

Les deux premiers procédés, comme l'avoue l'auteur de la note, sont inacceptables dans la pratique ; on n'arrive guère, par l'eau à l'état pulvérulent, à abaisser la température de l'air que de 2 ou 3 degrés à peine, dans les circonstances les plus favorables, comme l'ont démontré des expériences faites en Angleterre, dans une des salles du Parlement. Quant à la circulation d'eau froide, qui, sans manipulations antérieures, ne peut être amenée au-dessous de la température de 10° à 11° dans nos latitudes, il faudrait une surface de refroidissement énorme pour arriver à un résultat satisfaisant,

Restaient les deux derniers procédés recommandés par le général Morin, mais qui ne nous paraissent pas moins devoir être rejetés dans la plupart des cas, comme insuffisants ou difficilement applicables. Ainsi l'appel d'air extérieur, quelque considérable qu'on le suppose, ne réussira pas à abaisser sensiblement la température, si cet air extérieur est déjà à une température élevée, peu différente de celle de l'intérieur ; et l'on ne peut nier que ce ne soit le cas aux jours chauds de l'été, alors que le rafraîchissement serait le plus désirable.

Quant à la pluie d'eau artificielle sur les combles, la possibilité de son application nous paraît être extrêmement limitée, et son efficacité bien douteuse. Les enceintes ayant des combles en verre, seraient seules à retirer peut-être un bénéfice sensible de ce mode de réfrigération. A cette exception près, son efficacité sera purement illusoire : les toits en zinc même, dont le métal repose sur un corps mauvais conducteur comme le bois, ne transmettant à l'espace qu'ils recouvrent qu'un refroidissement insignifiant, et à plus forte raison les toits en briques ou en tuiles. Au surplus, les étages inférieurs ne se ressentiront nullement de l'action de la pluie artificielle. Enfin, cette application ne pourrait guère se faire que dans les grandes villes, où la distribution d'eau est abondante et d'un bon marché relatif. Pour toutes ces raisons, nous sommes peu surpris qu'elle ait été faite bien rarement. Nous devons dire, toutefois, qu'il existe un exemple de ce système à Paris, dans l'hôtel du *Crédit lyonnais* où nous l'avons vu fonctionner, il y a quelques années, mais on y a renoncé depuis, croyons-nous.

Un autre moyen, préconisé également par le général Morin, consisterait à envoyer, dans les locaux à rafraîchir, l'air de caves ou de galeries pratiquées sous le sol. Dans ces caves ou galeries creusées à quelques mètres de profondeur, l'air se maintient, en effet, à la température moyenne du lieu, soit 10° pour Paris.

Mais il est clair que cette température ne « se maintient » qu'à la condition que l'air y reste stationnaire. Si on le soutire, il devra être remplacé par de l'air à la température ambiante qui finira par élever celle de la galerie ; et si ce dernier air n'y séjourne pas assez longtemps ou, ce qui revient au même, si la ventilation que l'on a en vue est trop éner-

gique, il arrivera un moment où l'on ne recueillera plus, dans le local à rafraîchir, que de l'air à la température ambiante. Ce procédé ne pourrait donc être utilisé généralement que pour des ventilations intermittentes ou de faible importance.

Depuis le général Morin, on a cherché, par un autre procédé, à rafraîchir l'air de ventilation au moyen de l'eau froide. MM. Nezevaux et Garlandat ont imaginé de faire passer cet air au travers d'une couche d'eau de 1 centimètre d'épaisseur; sur une plaque métallique mince percée de trous, et légèrement inclinée, on faisait arriver une nappe d'eau en suffisante abondance pour que son épaisseur restât d'un centimètre; un ventilateur chassait de l'air au-dessus de la plaque, dans la caisse fermée dont elle forme la paroi supérieure. Cet air, pour s'échapper, était obligé de traverser la couche d'eau, et se refroidissait ainsi; mais de combien? Il est trop aisé de voir que ce refroidissement ne peut être que très faible, car le contact de l'air avec cette eau, aussi froide qu'on voudra, n'a lieu qu'un instant fort court, et l'échange de température n'a pas le temps de se faire.

Tous les procédés que nous venons de passer en revue ont l'inconvénient d'être absolument insuffisants, ou impraticables. Le seul moyen dont on soit en droit d'espérer l'efficacité, consiste donc à faire passer l'air au contact de surfaces amenées à des températures inférieures à zéro. Les mélanges dits *mélanges réfrigérants* pourraient être utilisés pour donner ces basses températures. MM. Geneste et Herscher, en se servant, comme source frigorifique, d'un mélange par parties égales d'eau et d'azotate d'ammoniaque, étaient même parvenus à obtenir un fonctionnement continu. Mais les appareils basés sur ces mélanges ont l'inconvénient commun d'être fort désavantageux au point de vue économique, et de ne pouvoir guère être utilisés que dans les laboratoires.

(A suivre.)

A. PUJOL.

BUDGET DES BATIMENTS CIVILS

Nous empruntons au journal *Le Temps* quelques détails intéressants sur le budget des bâtiments civils, depuis l'adjonction de ce service au ministère des Travaux publics. Ce budget va subir des remaniements considérables qui seront rendus possibles par la vente des ruines et des terrains de l'ancienne Cour des comptes. Il va de soi que ce budget modifié devra revenir devant la commission du budget et que la Chambre seule peut autoriser le ministre des travaux publics à aliéner les terrains du quai d'Orsay et statuer sur l'emploi à faire des sommes produites par cette aliénation.

Si l'on examine l'état des crédits ouverts depuis vingt ans pour travaux d'architecture

à la direction des bâtiments civils et des palais nationaux, on est frappé de la réduction considérable qu'on a fait subir aux crédits d'entretien et de réparations, bien que la plupart des monuments qu'il s'agit d'entretenir et de réparer, déjà existants en 1870, soient aujourd'hui de vingt ans plus vieux et qu'un certain nombre de bâtiments nouveaux aient été construits. En 1871, les crédits accordés pour l'entretien des bâtiments civils étaient de 850,000 francs. Ils se sont élevés à 975,000 francs en 1875, à 988,600 en 1880; ils ne sont plus en 1890 que de 700,000 francs. Les crédits pour les réfections et les grosses réparations de 1,400,000 en 1871, sont tombés, en 1890, à 453,830.

De même pour les palais nationaux, les frais d'entretien, qui, de 1871 à 1883, étaient supérieurs à un million, sont fixés aujourd'hui à 610,000 francs; et les crédits pour la réfection et les grosses réparations qui, de 1871 à 1884, oscillent entre 450,000 et 700,000 francs, ne sont plus cette année que de 173,000 francs.

Actuellement les bâtiments civils demandent pour 1891 une somme qui dépasse le crédit demandé par le ministre des Beaux-Arts, dont dépendait naguère ce service.

En présence de cet état, les crédits inscrits pour 1891 au budget de l'entretien et de réparations des bâtiments civils et des palais nationaux ont semblé insuffisants au ministre des travaux publics, qui demandera à la commission du budget de les élever, l'an prochain, de 500,000 francs environ. Cette somme serait prélevée sur le produit de la vente des terrains du quai d'Orsay.

Si l'on évalue à 4,300,000 francs le produit de cette vente, il reste encore disponible une somme de 3,800,000 francs.

C'est sur cette somme que l'on prélèverait les fonds nécessaires aux travaux suivants :

Installation de la Cour des comptes au pavillon de Marsan. M. Guillaume a établi un devis montant à 2,200,000 francs.

L'agrandissement de l'Ecole des Beaux-Arts coûterait 200,000 fr. Cette somme serait employée à mettre en état de recevoir différents cours de l'Ecole des Beaux-Arts, l'hôtel de Chimay que l'Etat a acheté 4,000,000, il y a quelques années, sans en avoir encore tiré parti.

450,000 francs seraient affectés à l'achèvement de la grande Cour de cassation.

Au Conservatoire des arts et métiers, une des galeries qui contient les collections de machines menace ruine, malgré les poutres qu'on a dressées pour étayer les murs. La galerie Vaucanson serait terminée, ce qui exigerait une dépense de 500,000 francs; on y emménagerait tous les objets actuellement contenus dans la galerie décrépite.

L'achèvement de la salle des États, au Louvre, demanderait 25,000 francs.

Avec 50,000 francs on achèverait et on éclairerait le jardin du Carrousel. A Saint-Cloud l'enlèvement des ruines coûterait 70,000 francs.

Enfin, à Versailles, les travaux de restauration sont des plus urgents, mais absorberaient quatre ou cinq millions. On sera forcé de se contenter des réparations les plus urgentes. Il en est de même à Paris

pour les mesures à prendre contre l'incendie dans les bâtiments civils, et notamment à l'Opéra, où il n'y a pas de rideau de fer plein, et où le service d'eau est insuffisant.

NOUVELLES

PARIS

Destination de la galerie des Machines au Champ-de-Mars. — Manège et promenade à cheval.

La vaste galerie sera à la disposition de la cavalerie, pour les exercices et les manœuvres chaque matin jusqu'à dix heures.

Ainsi l'ont décidé, d'accord entre eux, MM. Alphand et le général Saussier.

A partir de dix heures, la galerie, qui sera ornée de bosquets et granie de sièges, redeviendra la propriété de la Ville.

M. Alphand a l'intention d'en faire le lieu de rendez-vous des cavaliers et des amazones, que le mauvais temps éloigne du Bois de Boulogne et qui trouveraient là un abri.

Des haies, des obstacles seront disposés dans une partie réservée pour les véritables amateurs d'équitation. Le public sera admis à pénétrer, mais on n'a pas encore décidé si l'entrée sera gratuite ou payante. Des courses pourront être organisées le soir, à la lumière électrique, au profit d'œuvres de charité.

Ces projets sont déjà en bonne voie d'exécution et tout fait prévoir que l'inauguration aura lieu en novembre.

Académie des Beaux-Arts. — Aujourd'hui samedi s'ouvrira, à l'Ecole des Beaux-Arts, l'exposition des envois de Rome comprenant, pour l'architecture :

De M. Tournaire, pensionnaire de première année, quatre feuilles de détails du *Forum de Trajan* à Rome, et une feuille, dessin d'après un *Autel votif* au musée du Vatican.

De M. Chédanne, pensionnaire de seconde année, cinq feuilles d'après le *Théâtre de Marcellus* à Rome; une feuille de dessin d'après la *Frise de Cervetri*; trois feuilles de *Décorations romaines* et enfin, une feuille d'après des *Tombeaux de la Renaissance*.

De M. Defrasse, pensionnaire de troisième année, trois feuilles de plans, coupes et détails représentant le *Théâtre d'Epidaure* (Grèce) et une feuille de dessins d'après le Ca d'Oro (Venise).

Enfin de M. André, pensionnaire de quatrième année, la Restauration du *Forum* et du *Théâtre d'Ostie*.

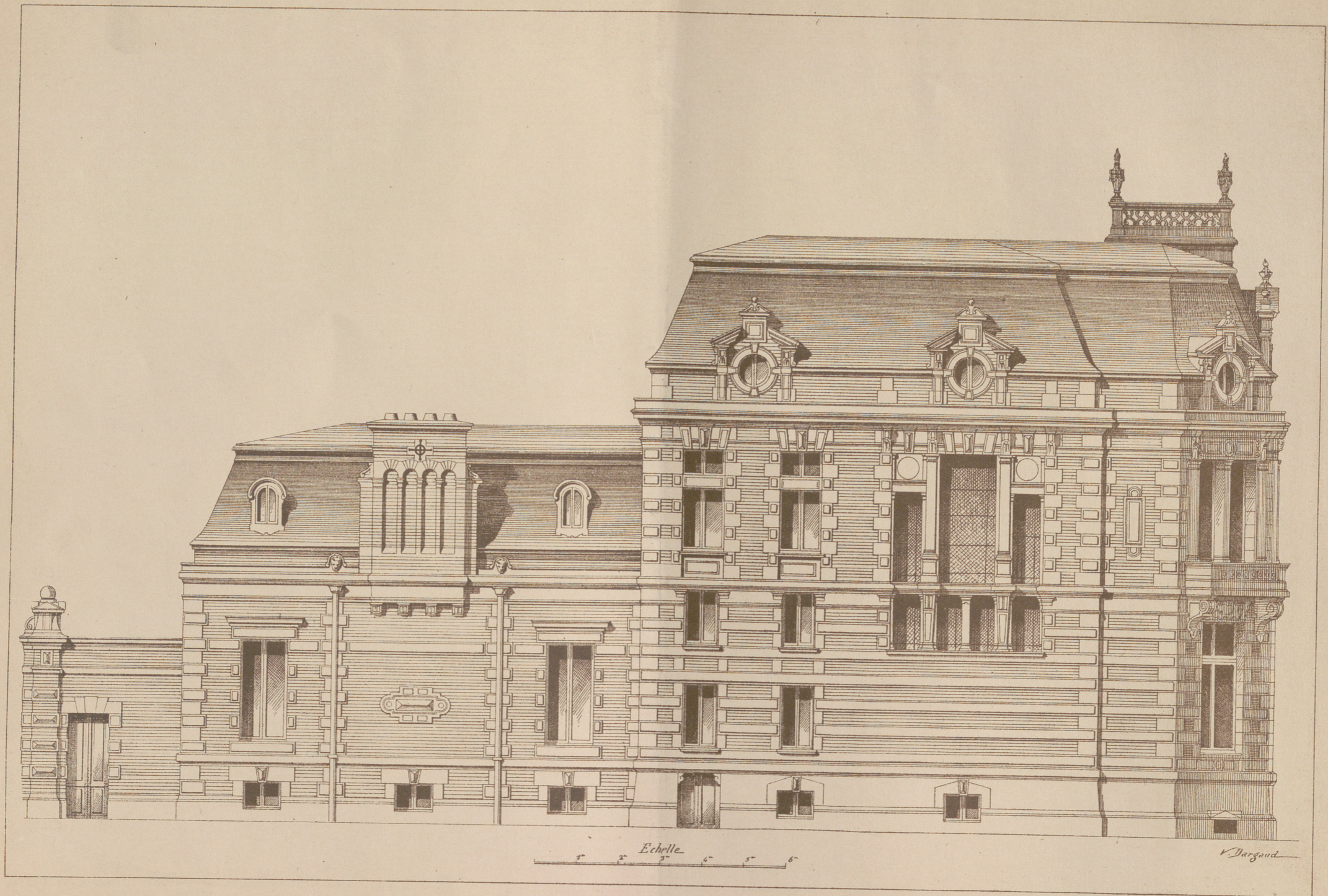
Prochainement il sera, ici, rendu compte de cette exposition.

Les noms déjà connus de ces vaillants lauréats des derniers concours du Grand Prix d'architecture, ces noms, suffisent à justifier l'intérêt qui s'attache à leurs « hautes études » classiques, à ces reproductions minutieuses de chefs-d'œuvre éternels.

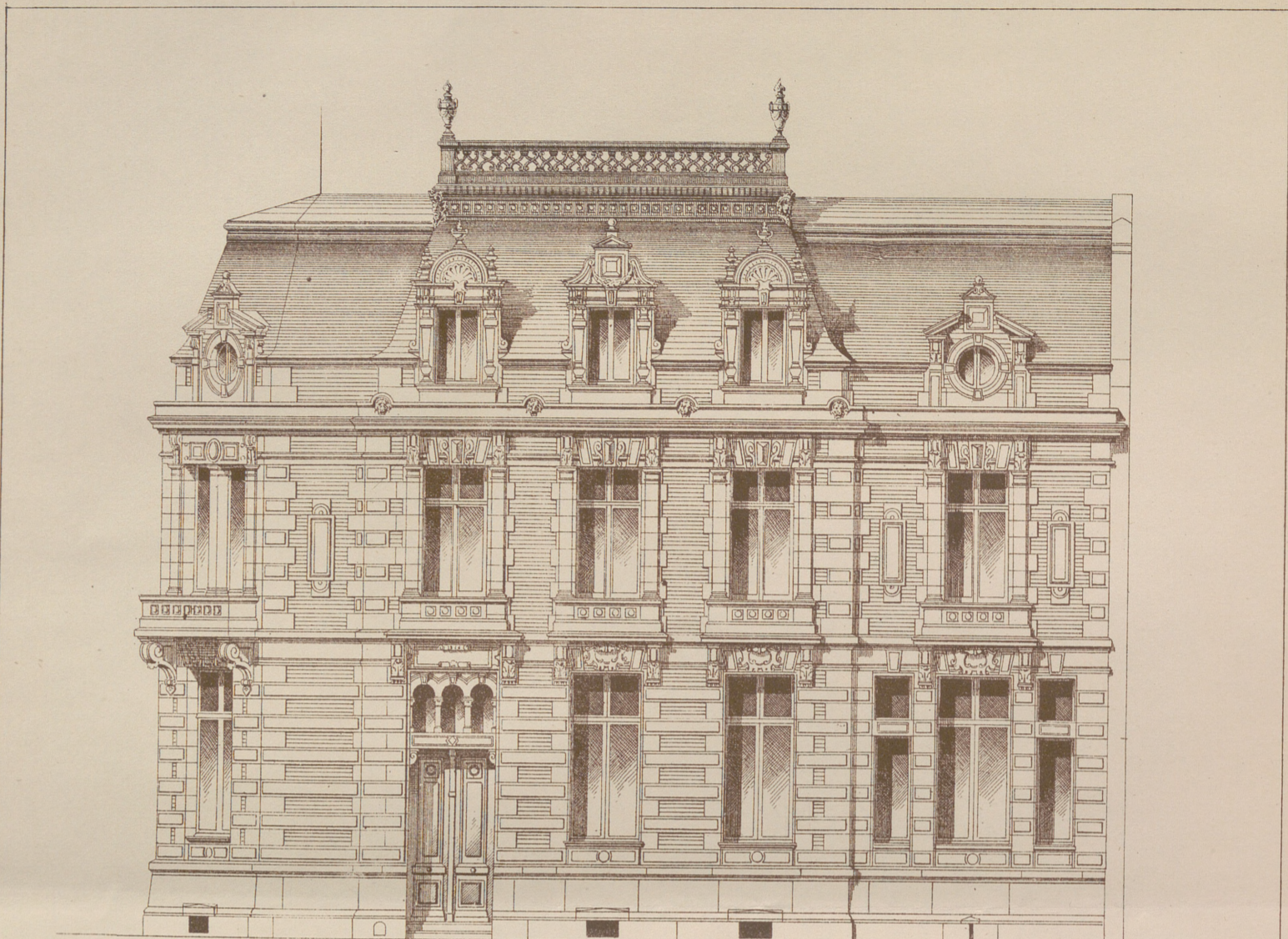
Jeudi, a été jugé un concours d'architecture (1^{re} classe) travail de vacances, dont nous rendrons également compte.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE



HÔTEL PRIVÉ A TOURCOING - ARCH M. J. B. MAILLARD

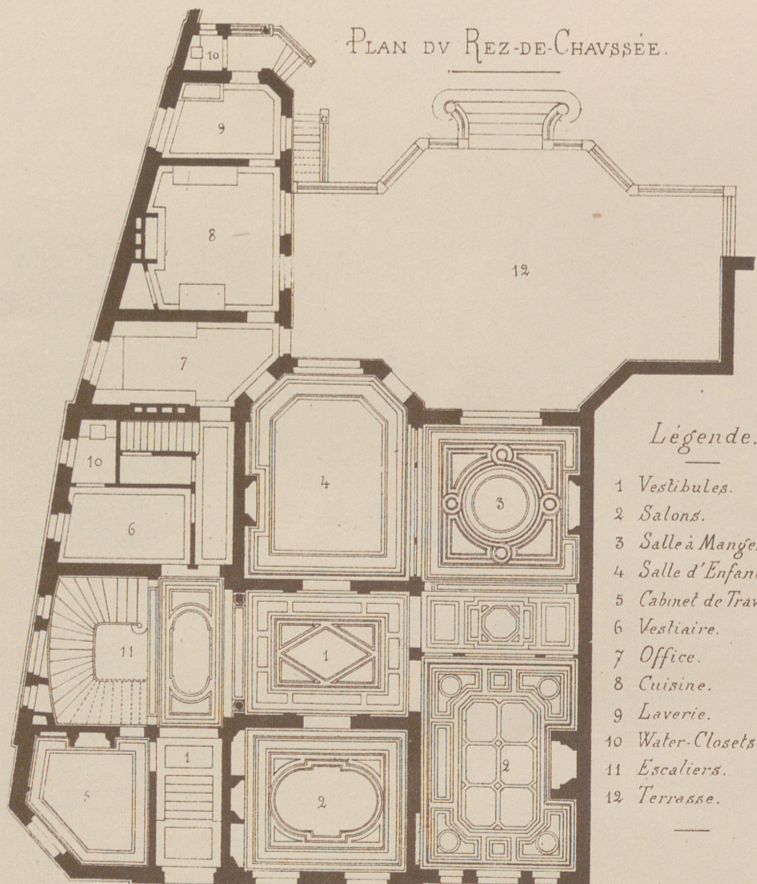


Echelle

V. Dargaud

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE.

PLAN DE L'ÉTAQE.



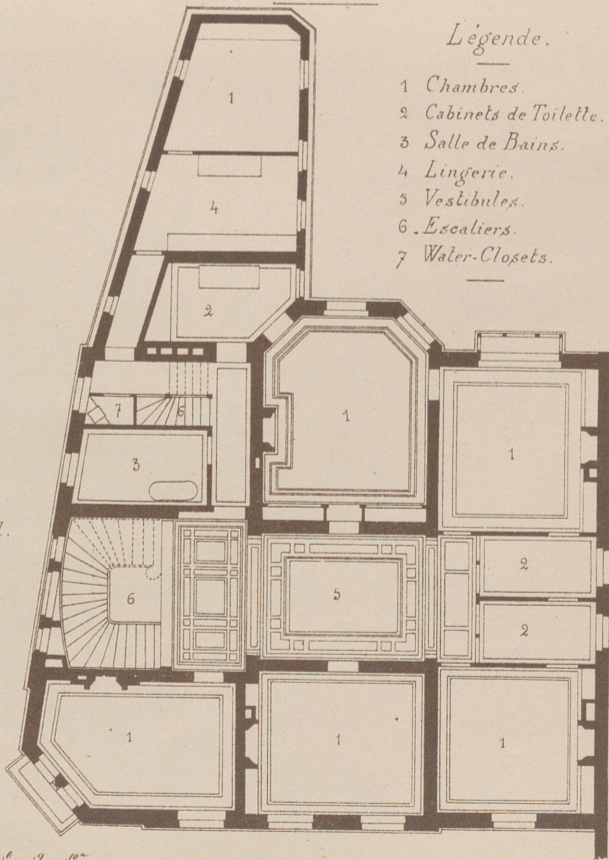
Légende.

- 1 Vestibules.
- 2 Salons.
- 3 Salle à Manger.
- 4 Salle d'Enfants.
- 5 Cabinet de Travail.
- 6 Vestiaire.
- 7 Office.
- 8 Cuisine.
- 9 Laverie.
- 10 Water-Closets.
- 11 Escaliers.
- 12 Terrasse.

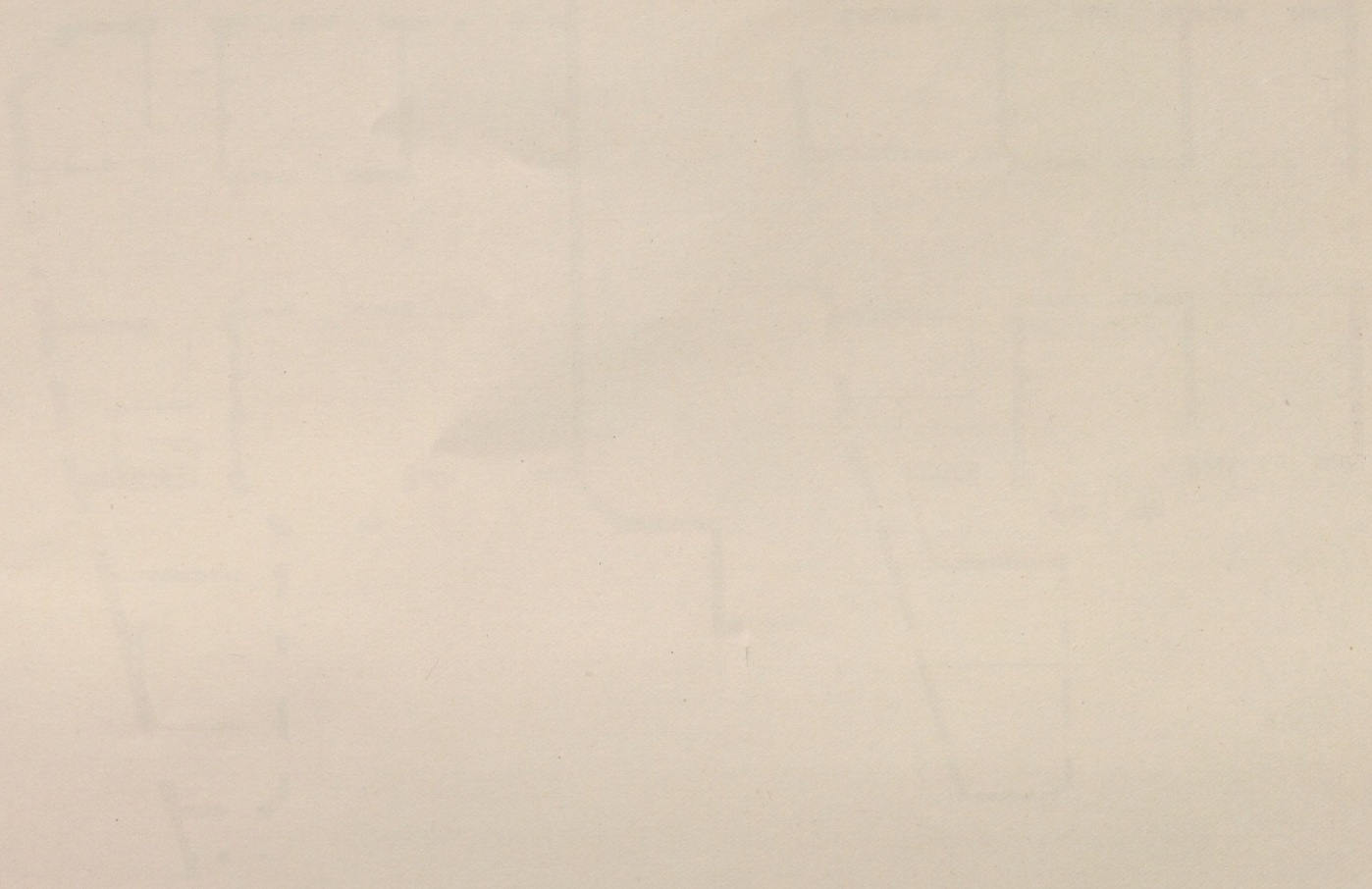
Echelle

Légende.

- 1 Chambres.
- 2 Cabinets de Toilette.
- 3 Salle de Bains.
- 4 Lingerie.
- 5 Vestibules.
- 6 Escaliers.
- 7 Water-Closets.



HÔTEL PRIVÉ A TOURCOING - ARCH M. J. B. MAILLARD



Faint, mirrored text bleed-through from the reverse side of the page, appearing as a horizontal line of illegible characters.

PRIX COURANT LEGAL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine. — Cours du 4 au 11 Octobre 1890.

SUCRES		BLANCS N° 1		ROUX, BASIN 85°		ROUX ACQUITTÉS		STOCK		RAFFINÉS	
1890		les 100 k. nets		les 100 k. nets		BASIN 85°		DES SUCRES		BONNE SORTI	
						les 100 k. nets		INDIGÈNES		les 100 k. nets	
								A PARIS		les 100 k. net	
Lundi..	6 oct.	36 50	à 36 75	33 75	à 34	à ..	7.718		104 50	105 50
Mardi...	7 —	36 50	36 25	34 25	5.776		104 50	105 50
Mercredi	8 —	36 50	..	34 25	5.058		104 50	105 50
Jeudi...	9 —	36 50	36 75	34 25	34 50	4.604		104 50	105 50
Vendredi	10 —	36 75	37 25	34 50	34 75	3.714		104 50	105 50
Samedi...	11 —	37 75	38 25	34 50	3.796		104 50	105 50
Cote moy. de la sem.		36 854		34 312		

ESPRITS FINS		COTE OFFICIELLE		STOCK		HUILES		POLZA D'EUROPE		JIN BRUTE	
1 ^{re} qualité, 90°		DE PARIS		pipes		les 100 kilogrammes		BRUTS TOUTS FUTS		TOUTS FUTS	
non logé, ent. Paris.		l'hectolitre				bors barrière.)		les 100 k.		les 100 k.	
1890						1890					
Lundi...	6 oct.	35 50	à ..	11.075		Lundi..	6 oct.	64 25	74 25	59 25	
Mardi...	7 —	35	11.000		Mardi...	7 —	63 75	73 75	58 50	
Mercredi	8 —	34 75	..	11.000		Mercredi	8 —	64 ..	74 ..	59 25	
Jeudi...	9 —	34 50	..	10.975		Jeudi...	9 —	64 ..	74 ..	59 50	
Vendredi	10 —	34 50	..	10.950		Vendredi	10 —	64 ..	74 ..	59 50	
Samedi...	11 —	34 50	..	10.900		Samedi	11 —	63 50	73 50	59 50	

SUIFS (Prix aux 100 kilos.)		FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruts)		
		1890		
Suif (boucherie de Paris) 43° 1/2 en pains.	62 50	Lundi..	6 59 75	à 60 ..
Suif fondu 44° enfuté, de toutes provenances.....	63 ..	Mardi...	7 60 ..	60 25 53 75 54 ..
Acide stéarique de saponification.....	105 .. 3410	Mercredi	8 60 25	60 .. 54 ..
Acide stéarique de distillation.....	400 .. 3405	Jeudi...	9 60 53 75 54 ..
— oléique de saponification.....	58 ..	Vendredi	10 60 ..	59 75 53 75 ..
— de distillation.....	53 ..	Samedi	11 60 ..	59 75 53 50 53 25 63 75 64 ..
Glycérine brute 2 ^{de} de saponification	80 ..			

VINS		Grèce...		Dalmatie...		Turquie...		Portugal...	
RÉCOLTE 1889 (1 ^{er} choix)		39 à 44		36 à 41		42 à 47		36 à 44	
13° à 14° 5'		Bénicarlo... 33 à 38		Huelva... 26 à 31		Priorato... 35 à 40		Haro... 33 à 38	
9° à 12° 5'		Alicante... 33 à 40		Aragon... 37 à 42		Valence... 33 à 38		Catalogne... 30 à 35	
		Algérie... 28 à 33		Narbonne... 37 à 42		Roussillon... 35 à 40		Béziers... 29 à 34	
Vins de soutirages.	140 155	Bordeaux, bon ordinaire.	190 à 215	Mâcon ordinaire.	190 à 215	(Suiv. qual., fût et droits d'octroi compris.)			

MÉTAUX — 11 oct.		1890		Cours de la sem. préc.		Cours de la sem. corr.	
A L'ACQUITTÉ, les 100 kilos.				de 1889		de 1888	
Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre	162 50	165 ..	143 50
Cuivre Chili en barres, marque ordinaire, liv. Havre	157 50	160 ..	148 75
Cuivre en lingots et plaques	162 50	162 50	147 50	205
— Best Selected.....	170 ..	170 ..	1420 ..	210
— Minéral de Corocoro les 100 kil. cuivre contenu	115 ..	140
Étain Banca liv. Hav. ou Par	267 50	274 25	247 50	282 50
— Billiton.....	265 ..	268 75	242 50	275
Étain Détroits.....	265 ..	270 ..	240 ..	272 50
— Australie.....	275
— Angl. de Cornouailles livr. Havre ou Rouen	262 50	266 25	242 50	270
Plomb provenances diverses, marque ordina. liv. Havre	36 75	36 50	31 75	36 75
id. id. livr. Paris	37 50	37 25	32 50	37 50
Zinc de Silésie... liv. Havre	67 ..	66 75	59 50	50 50
— Autre bonnes usines	66 50	66 50	59 ..	50
— Paris.	67 ..	67 ..	59 50	50 50

Le comptoir LYON-ALEMANT achète ainsi qu'il suit les matières précieuses:		MATIÈRES D'OR		MATIÈRES D'ARGENT	
Vieux Paris.....	280				
Boîtes montres et tabatières.....	250				
Or plein.....	242 à 245				
Or creux.....	235 à 240				
Jaseron.....	235				
Vieux Paris.....	..				
Coq.....	..				
Nouveau.....	..				
2 ^e Titre.....	..				
Platine.....	le gramme	»	»		
Lingots d'or.....	..				
Lingots d'argent doré, perte.....	..				
Piastres du Chili et Pérou.....	..				

COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX		Paris, le 13 Octobre 1890.	
		Acheteurs Vendeurs	
Or en barres 1000/1000 le kil.....	3440 ..	3450 ..	
Arg. à Londres, 1000/1000 l'once, 50 3/4 den.	188 ..	195 ..	
Argent en barres, le kil.....	25 23	25 25	
Souverains.....	24 40	25 105	
Pièces anglaises argent.....	24 67	24 72	
— de 10 et 20 marks allemand.....	24 30	24 72	
— allemandes argent.....	20 60	20 70	
Impériales russes.....	2 80	..	
Pièces russes en argent.....	46 70	..	
Condors chiliens.....	11 68	..	
Ducats autrichiens et hollandais.....	20 83	20 87	
Pièces hollandaises de 10 florins.....	2 06	2 09	
— argent.....	80 30	..	
Quadruples 27 grammes.....	24 85	24 95	
Alphonssimes.....	25 70	25 90	
Labellines.....	4 61	..	
Piastres espag. arg. nouv.....	100 75	..	
Scandinaves, argent.....	99 50	..	
de 20 pesos mexic.....	19 75	..	
de 20 pesos peruv.....	5 45	5 17	
de 20 marks Finlande.....	5 07	5 165	
Doll. améric. or.....	56 10	..	
— argent.....	25 35	..	
Bésil, 20 milreis d'or.....	22 55	..	
Livres égyptiennes.....	2 05	..	
Livres turques.....	4 50	4 80	
Flor. austr. arg.....	4 45	4 25	
Rupées indien.....	4 15	4 25	
Piastres mexic. arg.....	4 80	4 90	
— péruv.....	8 70	..	
— Chili, Venezuela et Equateur.....	
Pièces de 5 Lei Roumains.....	
Tomans de Perse.....	

BILLET DE BANQUE		Paris, le 13 Octobre 1890.	
Anglais.....	25 27	25 29	556 ..
Ecos. et Iril.....	25 12	25 14	Indo-Anglais .. 4 60 ..
Australiens.....	25 75	..	Mauritius..... 4 50 ..
Russes.....	310 ..	312 ..	Reunion..... 85 ..
Bréiliens.....	213	Belges..... 99 95 100 05
Argentins.....	1 25	..	Suisses..... 99 70 99 80
Hollandais.....	208 60	208 80	Italiens..... 99 70 99 90
Javanais.....	202 50	..	Algériens..... 99 80 99 90
Autrichiens.....	226 50	228 ..	Roumains..... 99 ..
Allemands.....	123 65	123 85	Espagnols..... 95 25 95 65
Scandinaves.....	138 60	139 ..	Grecs..... 79 ..
Américains.....	517 ..	518 50	Finlandais..... 99 ..
Canadiens.....	514	Serbes..... 85 ..

MÉTAUX

Livrables à Paris. — Conditions d'usage. — 6 mois ou 3 0/0 d'escompte.

Cours du 9 au 16 octobre 1890 (Divers changements)

LES 100 KILOS

CUIVRES ROUGES				100 k.	ÉTAIN (suite.)				100 k.
Pour les cuivres rouges et les cuivres jaunes consulter les TABLEAUX DES PLUS-VALUES.					Cours à partir du 1 ^{er} mai 1888.				
Cours à partir du 24 septembre 1890.					En feuilles (pour tout usage).....				400 »
En lingots, 2 ^e qual. 175 » — 1 ^{re} qual.				180 »	Le rouleau (étain pur contre l'humidité) de 4 feuilles de chacune 2,00 × 0,50.....				
Cours à partir du 13 juin 1890.					Poids du rouleau.....				1 ^{re} 000
En planches, mesures du commerce.....				200 »	Surface 4,00. — Poids du mètre, 0 ^e 250...				
					Prix: le mètre.....				» »
					TUYAUX DOUBLÉS D'ÉTAIN				
					Cours à partir du 6 décembre 1887.				
					(Épaisseur de l'étain demi-millimètre)				
					Épaisseur { 5 =/m 1/2 et au-dessus.....				100 »
					en { 4 =/m 1/2 et 5 =/m.....				105 »
					millimètres { 3 =/m 1/2 et 4 =/m.....				110 »
					3 =/m et au-dessus.....				120 »
					Plus-value, 10 0/0 pour diamètre inférieur à 0,020. Pour les expéditions, emballage, par couronne.....				» 50
					PLOMB				
					Cours à partir du 30 septembre 1890.				
					En saumons.....				39 »
					Cours à partir du 30 septembre 1890.				
					En tables ou tuyaux ordinaires.....				49 »
					Tuyaux de 0,010 à 0,019.....				52 »
					VIEUX PLOMB				
					Cours à partir du 30 septembre 1890.				
					Vieux pour échange, les 104 kilos.....				10 »
					Prix marchand, les 100 kil., planches et tuyaux Fondus.....				31 »
									30 »
					ANTIMOINE				
					Cours à partir du 30 septembre 1890.				
					Anglais.....				200 »
					D'Auvergne.....				205 »
					ZINC				
					Cours à partir du 14 octobre 1890.				
					En lingots de Silésie et autres bonnes marq.				69 »
					Cours à partir du 24 septembre 1889.				
					Laminé au n° 8 à 26.....				82 50
					Ondulé.....				82 50
					A Bray (Eure) de la Vieille-Montagne.....				82 50
					A Harfleur (Seine-Inférieure) Maison Hubin.....				82 50
					VIEUX ZINC				
					Cours à partir du 24 septembre 1890.				
					Vieux pour échange 50 0/0 du cours laminé.....				» »
					Rognures neuves de la Vieille-Montagne.....				48 »
					Prix marchand zinc de couverture.....				45 »
					Chiffonnier.....				41 »
					ZINCS A SATINAGE ET A ZINCOGRAPHIE				
					Feuilles de dimensions correspondant aux formats les plus usités du papier.				
					Cours à partir du 4 octobre 1890.				
					Marchandise prise en grze de DANGU (Eure). — 3 0/0 d'esc. au compt.				
					N° 7 épais. 0 ^e /m=35 poids au m. c. 2 ^e 45				87 »
					8 — 0 ^e /m=40 — — 2 ^e 80				86 »
					9 — 0 ^e /m=45 — — 3 ^e 15				83 »
					10 à 14 — 0 ^e 50 à 0 ^e 82 — — 3 ^e 50 à 5 ^e 74				82 »
					On livre le zinc à zincographie avec plus-value de 30 fr. 0/0 k. sur les prix ci-dessus, m. condit. Emball. grat. p ^r commandes d'au moins 400 feuil., au-dessous de 100, chaq. caisse est comptée 3 fr.				

(Reproduction totale ou partielle expressément interdite sans autorisation écrite.)

FERS

Livrables dans Paris. — à 4 mois ou 2 0/0 d'escompte

Cours du 28 août au 16 octobre 1890 (Derniers changements).

à partir du 10 octobre 1890.

LES 100 KILOS

AVIS IMPORTANT. — Les cours ci-dessous indiqués doivent être augmentés de 1 fr. par 100 kilogrammes pour toutes les fournitures inférieures à 1,000 kilogrammes.

FERS MARCHANDS		AD BOIS	MIXTE	AU COKE		
exempt de droit d'octroi.						
1 ^{re} classe	22 50	19 50	17 50			
2 ^e —	23 50	20 50	18 50			
3 ^e —	24 50	21 50	19 50			
4 ^e —	25 50	22 50	20 50			
Machine recuite pour barrage		22 50				

APLATIS & FEUILLARDS		PRIX	FERS SPÉCIAUX	
		pr 100 kil.	Non compris 3 fr. 60 de droit d'octroi.	
1 ^{re} classe de 116 à 135 sur 4 1/2 et plus.	4 1/2	20 50	FERS A T PLANCHERS	
— de 82 à 115 » 3 1/2	3 1/2		AILES ORDINAIRES	
— de 62 à 81 » 2 1/2	2 1/2		1 ^{re} et 2 ^e séries { de 80 à 160 18 »	
— de 20 à 61 » 2	2		de 180 sur 70 à 78 = /- 18 50	
— de 14 à 19 » 3	3		3 ^e — 260 19 »	
2 ^e classe de 136 à 160 » 4 1/2	4 1/2		FERS I LARGES AILES	
— de 116 à 135 » 3 1/2	3 1/2		1 ^{re} série 7- { De 100 à 160 sur 60 à 84 = /- 19 »	
— de 82 à 115 » 2 1/2	2 1/2		De 180 sur 70 à 78 = /- 19 50	
— de 20 à 81 » 1 1/2	1 1/2		De 120 = /- ailes inégales. 19 »	
— de 14 à 19 » 2	2		2 ^e série 7- { De 80, 170, 175, 180 et 220 sur 55 à 105 = /- 19 50	
3 ^e classe de 82 à 115 » 1 1/2	1 1/2	De 166 et 172 dissymétriques. 19 50		
— de 20 à 54 » 1	1	De 200 sur 110 à 117 = /- 19 50		
— de 14 à 19 » 1 1/2	1 1/2	3 ^e série 7- { De 160 sur 120 = /- 20 »		
— de 116 à 135 » 2 1/2	2 1/2	De 160 sur 125 = 128 = /- 20 »		
— de 136 à 160 » 3 1/2	3 1/2	De 260 sur 117 à 122 = /- 20 »		
— de 170 à 200 » 4 1/3	4 1/3	De 235 sur 95 à 100 = /- 20 »		
4 ^e classe de 136 à 160 » 2 1/2	2 1/2	De 248 sur 127 et 131 = /- 20 »		
— de 170 à 200 » 3	3	De 250 dissymétriques sur 115 à 121 = /- 20 »		
— de 220 à 250 » 5	5	4 ^e série 6- De 300 sur 130 à 134 = /- 20 50		
5 ^e classe de 220 à 250 » 3 1/2	3 1/2	5 ^e série 6- De 350 sur 150 à 152 21 50		
— de 14 à 19 » 1	1	Fers à barreaux, rails, cornières égales et inégales, à T simple, cornières doubles, à vitrage et à vasistas, à main courante, hexagones, etc., etc. { 1 ^{re} classe 18 »		
LARGES PLATS			2 ^e — 19 »	
1 ^{re} classe de 170 à 300 sur 11 et plus.	11 et plus.	20 50	3 ^e — 20 »	
2 ^e classe de 170 à 300 » 8 à 10 1/2.	8 à 10 1/2.	21 »	4 ^e — 21 »	
3 ^e classe de 170 à 300 » 9 à 7 1/2.	9 à 7 1/2.	21 »	5 ^e — 22 »	
— de 301 à 400 » 9 à 10 1/2.	9 à 10 1/2.	21 »	6 ^e — 23 »	
— de 401 à 500 » 10 et plus.	10 et plus.	21 50	7 ^e — 24 »	
4 ^e classe de 301 à 400 » 7 à 8 1/2.	7 à 8 1/2.	21 50	NOTA. — Les fers larges plats et spéciaux ci-dessus subissent une augmentation de 4 fr. aux 100 kilog. par mètre et fraction de mètre au-dessus des longueurs normales.	
— de 401 à 500 » 7 à 9 1/2.	7 à 9 1/2.	21 50	FERS ZORES	
GRCS RONDS			Fer zorès toute classe jusqu'à 7.00 33 »	
De 111 à 135 jusqu'à 6.00	6.00	22 50		
De 137 à 150 — 5.00	5.00	23 30		
De 152 à 165 — 5.00	5.00	25 50		
De » » — 0.00	0.00	» »		
De » » — 0.00	0.00	» »		

Reproduction expressément interdite

TOLES DIVERSES

CONDITIONS D'USAGE. — RÉGLEMENT A 4 MOIS OU COMPTANT AVEC 20/0 D'ESCOMPTE

Cours du 28 août au 16 octobre 1890.

NOTA. — Le poids du mètre superficiel de tôle de 1 millimètre d'épaisseur est compté pour 8 kilos.
 AVIS IMPORTANT. — Les ours ci-dessous indiqués doivent être majorés de 1 fr. par 100 kilogr. pour toutes les fournitures au-dessous de 1,000 kilogr.

CLASSIFICATION				QUALITÉS ET PRIX PAR 100 KILOS															
Derniers changements à partir du 10 octobre 1890.				PUDDLÉES		Demi-fort	Fer fort	Fer fort supérieur	Forgées au bois	Acier doux									
TOLES DE CONSTRUCTION				ordi-naires	chan-dières														
Tôles de 3 ^m / _m et au-dessus, d'un poids compris entre 48 et 300 kil. la feuille :																			
D'un longueur ne dépassant pas 3 mètres																			
D'un largeur ne dépassant pas 1 ^m 200 pour l'épaisseur de 3 ^m / _m																			
		1 ^m 300	—	4 ^m / _m															
		1 ^m 400	—	5 ^m / _m															
		1 ^m 500	—	—	au-dessus	21	23	26	29	32	38	26							
D'une surface ne dépassant pas 3 ^m pour l'épaisseur de 3 ^m / _m																			
		3 ^m 500	—	4 ^m / _m															
		4 ^m 000	—	5 ^m / _m															
		5 ^m 000	—	6 ^m / _m	et au-dessus														
NOTA. — Les tôles de 3 millimètres et au-dessus qui sortiraient de ces dimensions sont traitées de gré à gré. — De même, les prix seront majorés ainsi qu'il suit, quant aux poids : De 401 à 500 kil., 2 fr. d'écart par 100 kil. au-dessus du prix de base; de 501 à 600 kil., 4 fr. d'écart. — Les tôles de poids supérieur à 600 kil la feuille, de même que les tôles découpées sur profils déterminés sont traitées de gré à gré. — Les disques sont cotés à 5 fr. de plus par 100 k.																			
Tôles de 2 à 2 3/4						22	50	24	50	27	50	30	50	33	50	39	50	27	50
TOLES STRIÉES				Puddledés ordinaires	TOLES PUGDLÉES DÉROCHÉES				Les 400k.										
Dimensions ordinaires, (de 1 ^m 50 à 2 ^m 50 de longueur sur 0 ^m 70 à 1 ^m 450 de largeur), modèles de la planche 28 de notre album.				21	50	De 1 ^m 650 sur 0 ^m 650 pesant 7 k. et plus la feuille.				33									
Les autres dimensions sont traitées de gré à gré.						0 ^m 650 pesant 4 et 4 k. 1/2				36									
						0 ^m 650 pesant 3 et 3 k.				39									
TOLES DU COMMERCE										Puddledés	Douces								
1 ^{re} CLASSE	Feuilles de 2 mètres		sur 0 ^m 80 de 20 ^k et plus							26	28								
	—		sur 1 ^m de 25 ^k																
	— de 1 ^m 66		sur 0 ^m 66 de 9 ^k																
			sur 0 ^m 80 de 13 ^k																
2 ^e CLASSE	Feuilles de 2 mètres		sur 0 ^m 80 de 16 à 19 ^k																
	—		sur 1 ^m de 22 à 24 ^k																
	— de 1 ^m 66		sur 0 ^m 66 de 8 à 8 ^k 50								28	30							
			sur 0 ^m 80 de 10 ^k 50 à 12 ^k 50																
3 ^e CLASSE	Feuilles de 2 mètres		sur 0 ^m 80 de 12 ^k à 15 ^k																
	—		sur 1 ^m de 15 ^k à 21 ^k																
	— de 1 ^m 66		sur 0 ^m 66 de 5 ^k à 7 ^k 75								31	33							
			sur 0 ^m 80 de 6 ^k 50 à 10 ^k																
4 ^e CLASSE	Feuilles de 2 mètres		sur 0 ^m 80 de 9 ^k à 11 ^k																
	—		sur 1 ^m de 12 ^k à 14 ^k																
	— de 1 ^m 66		sur 1 ^m 66 de 4 ^k à 4 ^k 75								34	36							
			sur 0 ^m 80 de 5 ^k 50 à 6 ^k 1/4																
5 ^e CLASSE	Feuilles de 2 mètres		sur 0 ^m 80 de 7 ^k à 8 ^k 1/2																
	—		sur 1 ^m de 9 ^k à 11 ^k 1/2																
	— de 1 ^m 66		sur 0 ^m 66 de 3 ^k 50 à 3 ^k 75								37	39							
			sur 0 ^m 80 de 4 ^k 50 à 5 ^k 1/4																
TOLES PUGDLÉES A TUYAUX				Grises	Lisses	TOLES DÉCAPÉES				Les 400 kil.									
De 1 ^m 33 sur 0 ^m 325 pesant 1 ^k 10 la feuille.						(Qualité supérieure)													
— 0 ^m 352 — 1 ^k 25 —						De 1 ^m sur 0 ^m 65 pesant 4 kil. et plus				42									
— 0 ^m 370 — 1 ^k 40 —						De 1 ^m sur 0 ^m 65 pesant 2 kil. à 3 kil 3/4				45									
— 0 ^m 406 — 1 ^k 55 —				33	36														
— 0 ^m 433 — 1 ^k 70 —																			
— 0 ^m 460 — 1 ^k 85 —																			
TOLES UNIES ZINGUÉES DE COMMERCE						Puddledés	Douces	TOLES ONDULÉES		Noires	Zinguées								
Première classe						43	44	Petites ondes et moyennes :											
Deuxième classe						45	47	De 4 à 5 dixièmes de millim. d'épaisseur.		38	61								
Troisième classe						50	51	De 6 à 7 — — — — —		35	55								
Quatrième classe						56	58	De 8 à 10 — — — — —		33	51								
Cinquième classe						62	64	De 11 à 15 — — — — —		31	49								
								Grande onde de 1 mill. 1/3 à 3 mill. d'épr.		36	50								
								Les autres dimensions sont traitées de gré à gré											
ARDOISES MÉTALLIQUES (galvanisées)																			
Ardoises métalliques et agrafes servant à les réunir											99								
Rivets et clous galvanisés, rondelles en plomb. (Pour pose des ardoises métalliques)											135								

Reproduction expressément interdite.

FILS DE ZINC DE LA VIEILLE MONTAGNE

CLASSIFICATION & PRIX COURANT

Cours du 13 février au 16 octobre 1890 (Derniers changements le 5 octobre 1890.)

La Jauge (calibre) est la même pour les Fils de zinc que pour les Fils de fer.

JAUGE DE PARIS 4857		POIDS par mètre en grammes.	LONGUEUR d'une botte de 100 kilog. en mètres.	PRIX par bottes de 5 kil.	PRIX par 100 kil.	JAUGE DE PARIS 4857		POIDS par mètre en grammes.	LONGUEUR d'une botte de 100 kilog. en mètres.	PRIX par bottes de 5 kil.	PRIX par 100 kil.
Numéros de la jauge.	Diamètre des fils en dixième de m/m.					Numéros de la jauge.	Diamètre des fils en dixième de m/m.				
P P	4	0 88	5.681 82	15 50	310 »	15	24	31 67	157 88	4 65	93 »
P	5	1 37	3.649 63	13 50	270 »	16	27	40 08	124 75	4 55	91 »
1	6	1 98	2.525 25	12 50	250 »	17	30	49 48	101 05	4 45	89 »
2	7	2 70	1.851 85	10 50	210 »	18	34	3 55	78 68	4 35	87 »
3	8	3 52	1.420 46	9 ..	180 »	19	39	3 62	59 79		
4	9	4 45	1.123 60	8 ..	160 »	20	44	106 44	46 97		
5	10	5 50	909 09	7 ..	140 »	21	49	132 »	37 88		
6	11	6 65	751 58	6 50	130 »	22	54	160 32	31 19		
7	12	7 92	631 31	6 25	125 »	23	59	191 38	26 13		
8	13	9 29	538 21	6 »	120 »	24	64	225 19	22 50		
9	14	10 77	464 25	5 75	115 »	25	70	269 39	18 56	4 25	85 »
10	15	12 37	404 20	5 50	110 »	26	76	317 55	15 75		
11	16	14 07	355 37	5 25	105 »	27	82	369 67	13 53		
12	18	17 81	280 74	5 »	100 »	28	88	425 75	11 75		
13	20	21 99	227 38	4 85	97 »	29	94	485 78	10 29		
14	22	26 61	187 90	4 75	95 »	30	100	549 78	9 09		

Au-dessus du n° 30, il se fabrique des baguettes de longueurs variables de 0,014 à 0,015 de diamètre au prix unique de 85 fr les 100 k.

TABLEAU COMPARATIF des Poids et des Longueurs correspondantes des Fils de zinc et des Fils de fer

NUMÉROS des fils	POIDS DES FILS au mètre		LONGUEUR D'UNE BOTTE de 5 kilog.		AVANTAGE de longueur en faveur du Fil de Zinc	NUMÉROS des fils	POIDS DES FILS au mètre		LONGUEUR D'UNE BOTTE de 5 kilog.		AVANTAGE de longueur en faveur du Fil de Zinc
	ZINC	FER	ZINC	FER			ZINC	FER	ZINC	FER	
	gr. c.	gr. c.	m. c.	m. c.			m. c.	gr. c.	gr. c.	m. c.	
PP	0 88	0 98	5.681 82	5.102 04	579 78	15	31 67	35 20	157 88	142 04	15 84
P	1 37	1 53	3.649 63	3.267 97	381 66	16	40 08	45 »	124 75	111 11	13 64
1	1 98	2 20	2.525 25	2.272 73	252 52	17	49 48	55 »	101 05	90 91	10 14
2	2 70	3 »	1.851 85	1.666 67	185 18	18	63 55	70 70	78 68	70 72	7 96
3	3 52	3 91	1.420 46	1.278 77	141 69	19	83 62	93 »	59 79	53 76	6 03
4	4 45	4 95	1.123 60	1.010 10	113 50	20	106 44	118 40	46 97	42 23	4 74
5	5 50	6 12	909 09	816 99	92 10	21	132 »	146 90	37 88	34 04	3 84
6	6 65	7 40	751 58	675 68	75 90	22	160 32	178 40	31 19	28 03	3 16
7	7 92	8 80	631 31	568 18	63 13	23	191 38	212 90	26 13	23 49	2 64
8	9 29	10 30	538 21	485 44	52 77	24	225 19	250 50	22 50	19 96	2 24
9	10 77	12 »	464 25	416 67	47 58	25	269 39	299 70	18 56	16 68	1 88
10	12 37	13 80	404 20	362 32	41 88	26	317 55	353 30	15 75	14 15	1 60
11	14 07	15 70	355 37	318 47	36 90	27	369 67	411 30	13 53	12 16	1 37
12	17 81	19 80	280 74	252 53	28 21	28	425 75	473 70	11 75	10 56	1 19
13	21 99	24 50	227 38	204 08	23 30	29	485 78	540 50	10 29	9 25	1 04
14	26 61	29 60	187 90	168 92	18 98	30	549 78	611 67	9 09	8 17	0 92

Reproduction expressément interdite

COURS DES VIEILLES MATIÈRES A PARIS

Du 4 septembre au 16 octobre 1890. (Derniers chang. à partir du 15 octobre 1890).

Livrables à Paris comptant sans escompte.

FERRAILLE DE CHEMINS DE FER	PRIX PAR 1,000 KILOG.		TOILES	PRIX PAR 1,000 KILOG.	
	Fer	Acier		Fer	Acier
Vieux rails { à double champignon	85 »	85 »	Déchets de tôles neuves et rognures	50 »	50 »
{ vignoles	85 »	85 »	Tôles de chaudière de 8 millimètres et au-dessus (dérivées)	75 »	75 »
Eclisses et contre-eclisses	90 »	» »	Tôles de 5 mill. et au-dessus et rognures	50 »	» »
Selles, boulons, crampons chevilletes	65 »	» »	— 3 à 5 mill. —	50 »	» »
Bandages de locomotives et de wagons	95 »	95 »	— de choix et au-dessous de 3 mill.	45 »	» »
Essieux de locomotives et de wagons	95 »	95 »	Chaudières en tôle (non dérivées à dé- monter)	» »	» »
Vieux ressorts (Bessemer)	95 »	» »			
Ferraille d'ateliers	75 »	» »			
Tournure grosse	85 »	» »			
FERRAILLES			FONTES		Prix par 4,000 kil.
Ferraille de constructeurs	75 »	» »	Vieux coussinets de chemin de fer	55 »	
— ordinaire, dite gros bouts	75 »	» »	Fonte blanche, dite marmittaille sans brûlée	55 »	
— de marchand, dite de campagne	75 »	» »	Vieux tuyaux minces (tâtrés)	45 »	
Grain, cerceaux et platinage de choix	50 »	» »	Fonte grise ordinaire sans brûlée	65 »	
Vieux platinage	47 50	» »	Vieux tuyaux épais (non tâtrés) propres	65 »	
Vieux cercles de charrettes et essieux	75 »	» »	Vieilles gargouilles	65 »	
Vieux barreaux en fer non brûlés	50 »	» »	Fonte grise, dite mécanique	75 »	
Vieux tuyaux en fer propres	50 »	» »	Tournure de fonte propre	25 »	
Vieux rails de terrassement	80 »	» »	Tournures à l'huile, perçures, forures	45 »	
Tournure de fer grosse	60 »	» »	Vieux tuyaux en bon état (à servir)	90 »	
— petite	50 »	» »	Vieilles colonnes et plaques en bon état (à servir)	108 »	

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 10 octobre 1890.

1^{er} arr. — Rue Gutenberg. — Prop., Postes et Télégraphes. — Arch., M. J. Boussard. — Construction pour poste principal téléphonique.

20^e arr. — Rue du Borrégo, 29. — Prop., La Prévoyance ouvrière de Saint-Fargeau. — Hangar.

Du 11 octobre 1890.

11^e arr. — Rue des Trois-Couronnes, 42. — Prop., M. B. Schoomann — Arch., M. Potdevin, rue des Pyrénées, 338. — Bâtiment de rapport et surélévation.

16^e arr. — Rue Saint-Didier, 56 et rue Mesnil. — Prop., M. Pasteur. — Ecurie.

Du 13 octobre 1890.

2^e arr. — Rue Thévenot, 7. — Prop., M. Pinsonnière. — Arch., M. H. Pucey, rue de Monceau, 76. — Modification du comble.

12^e arr. — Rue de Bercy, 199. — Prop., M. Matte. — Arch., M. G. Divorne, rue Lacuée, 16. — Hangar.

13^e arr. — Rue de la Fontaine-à-Mulard, 42. — Prop., M. Laine. — Petit bâtiment.

15^e arr. — Rue Viala prolongée, 6. — Prop., M. Louis Chauvier, avenue de la Motte-Picquet, 33. — Hangar et bureau.

— Rue Mademoiselle, 99. — Prop., M. Ch. Berthe, rue du Pont-Neuf, 24. — Arch., M. E. Crépiat, rue François-Miron, 14. — Construction.

16^e arr. — Rue Raynouard, 43. — Prop., M. Boitelle. — Arch., M. C. Billoret, rue de Châteaudun, 5, à Boulogne-sur-Seine. — Annexe à l'hôtel.

Du 14 octobre 1890.

6^e arr. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 84. — Prop., M. Delecluse, même rue. 86. — Ateliers d'artistes.

12^e arr. — Rue Nicolai, 63. — Prop., M. D. Lecoq, rue du Bac, 65. — Arch., M. P. Lecoq, rue Beaurepaire, 49. Construction intérieure.

15^e arr. — Rue des Entrepreneurs, 34. — Prop., M. Bur-

gunder. — Arch., M. Thoumy, rue Notre-Dame-de-Lorette, 49. — Ateliers, bureaux et magasin.

17^e arr. — Rue Balagny. — Prop., M. Jallon, rue Joseph-Dijon, 4. — Arch., M. Bled, rue de Clichancourt, 118. Surélévation (3 étages).

18^e arr. — Rue Montcalm, 43. — Prop., M. Bassier, rue Ordener, 407. — Construction.

Du 15 octobre 1890.

7^e arr. — Rue Solférino, 40. — M. Brémond, locataire, rue de l'Université, 94. — Arch., M. Samson, rue d'Anjou, 48. — Construction d'écuries et remises.

14^e arr. — Rue Didot, 409, angle villa Deshayes. — Prop. et arch., M. Schob, villa Duthy, 42. — Construction (6 étages).

19^e arr. — Rue Davil-d'Angers, 6. — Prop., MM. Grimaud et Chartier. — Arch., MM. Clément, Muriel et Clément fils, entrepreneurs, rue Manin, 42. — Agrandissement de loge de concierge.

20^e arr. — Rue Pelleport, 74. — Prop., M. Cerutti, rue Pelleport, 78. — Arch., M. Pagot, boulevard Richard-Lenoir, 440. — Construction.

Du 16 octobre 1890.

13^e arr. — Rue du Banquier, 36. — Prop., M. Sallé, y demeurant. — Petite construction.

14^e arr. — Boulevard Brune, 131. — Prop., M. Chauchard, y demeurant. — Arch., M. Sevin, rue d'Alésia, 64. Annexe.

16^e arr. — Rue des Peréhamps, 44 et rue La Fontaine, 59-61. — Prop. et arch., M. Boulanger, rue Condorcet, 49. — Construction.

20^e arr. — Rue Stendhal, angle du passage Stendhal et de la rue des Pyrénées. — Prop., M. Ott, rue Stendhal, 11. — Petite construction.

L'Administration informe les lecteurs qu'il y a actuellement trois journaux autorisés à reproduire les cours des matériaux de construction savoir : *la Semaine des constructeurs*, *la Construction Moderne* et le journal *l'Architecture*. Les cours que publient certains journaux sont incomplets et très souvent erronés.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RESULTATS

Pour les détails, se reporter aux numéros d'ordre.
68. — Le Samedi 11 octobre 1890. — Adjudication, en un lot, des travaux de terrasse et maçonnerie à exécuter pour la reconstruction des cabinets d'aisance et l'écoulement des vidanges dans un champ d'épuration à l'asile d'aliénés et au pensionnat de Ville-Evrard, commune de Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Avis. — Le *Moniteur général* portant la date du samedi, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le jeudi soir.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

70. — Le Samedi 18 octobre 1890. — Adjudication du bail d'entretien des chemins vicinaux de grande communication pendant six années, à partir du 1^{er} janvier 1891.

71. — Le Samedi 18 octobre 1890. — Adjudication, au plus offrant, en un lot, de la démolition des bâtiments situés 42, rue Chaptal (9^e arr.). Travaux classés dans la 4^e catégorie (travaux ordinaires d'architecture).

72. — Le samedi 18 octobre 1890. — Adjudication, en sept lots, des travaux de: 1^o Terrasse et maçonnerie; 2^o Charpente; 3^o Couverture et plomberie; 4^o Menuiserie; 5^o Parquetage; 6^o Serrurerie; 7^o Peinture, vitrerie et tenture, à exécuter pour la construction d'une école de filles et d'une école maternelle, rue Chaptal, 12 (9^e arrondissement). — Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

73. — Le Samedi 8 novembre 1890. — Adjudication, en vingt-huit lots de l'entreprise de l'enlèvement des neiges et glaces pendant l'hiver 1890-1891.

Le samedi 8 novembre 1890, à une heure et demie après-midi, il sera procédé publiquement, au Palais du Tribunal de commerce, par le Préfet de la Seine ou son délégué, en présence de deux Conseillers municipaux, du Receveur municipal et du Directeur de la voie publique et des Promenades, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, en vingt-huit lots, de l'entreprise de l'enlèvement des neiges pendant l'hiver 1890-1891.

Le montant de l'entreprise est indéterminé.

Il n'est pas exigé de cautionnement.

Les frais d'adjudication, évalués à 40 fr. pour chaque lot, devront être versés, sous peine de déchéance, dans un délai de trois jours, à dater de l'adjudication.

Le cahier des charges et le bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (Bureau de la voie publique, des promenades, des plantations et de l'éclairage), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

74. — Le Samedi 22 novembre 1890. — Fourniture des imprimés, des enveloppes imprimées et des reliures de registres à livrer aux divers services techniques relevant de la Direction des Travaux de Paris, pendant trois années, du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893.

Le Samedi 22 novembre 1890, à une heure et demie après-midi, au palais du Tribunal de commerce, adjudication au rabais, en trois lots, de la fourniture des papiers à livrer aux divers services techniques dépendant de la Direction des Travaux, pendant une période de trois années, du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893.

Le cahier des charges est déposé au bureau du Personnel et des affaires générales de la Direction des Travaux à l'Hôtel de Ville, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture :

Signé : LAURENCEAU.

FAILLITES

8 octobre. — Giroux, marchand-tailleur, à Saint-Mandé, Grande-rue, 28 bis (7892). — Grangois, hôtel meublé, passage Bouchardy, 20 (7893). — Woitier, directeur d'agence de vente de fonds de commerce, 20, faubourg Poissonnière et 9, rue de Trévis (7894).

9 octobre. — Morel, Henri, ancien imprimeur, faubourg Saint-Denis, 49, actuellement à Levallois-Perret, 50, rue de Villiers (7896). — Anette, négociant en produits alimentaires, 30, rue Pierre-Lescot (7897).

10 octobre. — Blairon, restaurateur, rue de Belleville, 463 (7898). — Vache, entrepreneur de menuiserie, rue de Dunkerque, 74, puis, 7, rue Caplat (7899). — Raiff, marchand de couleurs, à la Garenne-de-Colombes, 71, rue de l'Aigle (7900). — Salomon, marchand de rouenneries, à Bois-Colombes, 31, rue de la Procession (7901). — Combier, marchand de vins à Levallois-Perret, 56, rue Gide (7902). — Brunet, marchand de vins, 9, rue Aubry-le-Boucher (7903). — Barraud, ancien marchand de vins, 89, rue d'Avron, actuellement rue de la Roquette, 438 (7904). — Glasser, fabricant de pulvérisateurs, 132, faubourg Saint-Martin (7905). — Duval et Cie, négociants en vins, 12, boulevard Poissonnière (7906). — Ottenwald, marchand de vins, 147, quai de la Gare et 3, rue Neuve-Popincourt (7907). — Jacquemin et Cie, commerce de cidres, vins et spiritueux, 149, rue de Flandre et actuellement rue Gustave-Courbet (7908). — Brunel, commerçant, 80, rue Saint-Lazare (7909). — Mégard, épicier marchand de vins, 433, rue de Vaugirard et 54, avenue de Châtillon (7910). — Hellot, représentant de commerce, 7, rue de Rocroy (7911). — Vaurès, charbonnier, 6, avenue de Châtillon (7912).

11 octobre. — Veuve Frasey, marchande de nouveautés, 112, Faubourg-du-Temple (7913). — Hermann (Nicolas), ébéniste, 32, rue Popincourt (7914). — Veuve Soulié, aujourd'hui épouse Bessières, marchande de charbons de bois en détail, à Ivry-sur-Seine (7915).

14 octobre. — Borne, grainetier, 123, rue de La Chapelle (7916). — Séguin (Albert), épicier, rue de Tlemcen, 40 (7917). — Frétygn (Alexis-Victor), marchand de vins, 178, rue de Crimée (7918). — Besnier, commissionnaire en marchandises, 60, rue de Verneuil (7919). — Cendrier, cafetier, 51, rue Notre-Dame-de-Nazareth (7920). — Chambon, nourrisseur, 6, rue Blomet (7921). — Pigeot, entrepreneur de menuiserie, 6, rue Chateau-Landon, actuellement Faubourg-Saint-Martin, 156 (7922). — Curé, épicier-marchand de vins, à Levallois-Perret, 118, rue Victor-Hugo (7923). — Lavauchey, ancien marchand de vins, 9, quai Bourbon, actuellement 40, rue Geoffroy-Lasnier (7924). — Blanrue, ancien marchand boucher, 95, quai Valmy, actuellement cité de la Chapelle, 4 (7925). — Dame J. Martin, marchande de tissus et nouveautés, 14, rue Myrha (7926). — Chalot et Cie, achats de biens, meubles et immeubles, comptoir de commerce et de la propriété, 6, rue de l'Eclaudé; 4^o Chalot, 2^o Lenfant, 3^o des commanditaires (7927). — Veuve Génin, fonds d'épicerie, à la Varenne-Saint-Hilaire, 28, avenue du Mesnil (7928). — Dumont (Louis), entrepreneur de voitures publiques, au Pré-Saint-Gervais, 24, rue du 14 Juillet (7930). — Erial, ancien marchand de vins, rue de Cléry, 87, actuellement 22, rue de l'Echiquier (7931). — Dlle Davesne, fabricante de tissus jersey, 20, rue Oberkampf, sous le nom de Dupont-Davesne.

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Compagnie départementale d'affichage et de publicité, gén. 12, r. Vivienne.—Ch. Haarbleicher, L. Ansbacher et Cie, 24, rue de la Michodière. — Samper et Cie, 26, rue d'Hauteville, banquiers. — E. et J. Descroix, 28, rue Lesueur, constructeurs.

DISSOLUTIONS

Laleu et Cie, maison d'escompte, 3 bis, rue Martel. — Rheins et Barrière, mécaniciens, 22, rue Saint-Sabin. — Chéno et Cie, fabrique de teillage et grillage à Villemonteil, 13, avenue du Raincy.

LIQUIDATIONS

Pedroni, entrepreneurs de vitrerie et de peinture, 49, rue Lauriston.

Tirage justifié : 11,500 exemplaires.